Fribourg, Suisse — 41me année. — N° 288. Le numéro 5 centimes Samedi 16 décembre 1911

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse. .	Fr. 1 50	4 —	6 50	12 —
Etranger	» 2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste
Les abonnements partent
du 1er et du 16 de chaque mois

O. L. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne ou l'espace.
La Suisse. . . .	20 »	
L'Etranger . . .	25 »	
Réclames	50 »	

M. V. L.

Nouvelles du jour

La seconde journée des débats sur l'accord franco-allemand à la Chambre française a été un succès pour M. Millerand, qui a parlé en véritable homme d'Etat, recommandant qu'on votât le traité malgré le sacrifice douloureux imposé par la cession d'une partie du Congo. On s'accorde à pronostiquer que M. Millerand sera bientôt de nouveau ministre, tandis que la séance d'avant-hier a marqué l'effondrement *M. de Selves, ministre des affaires* étrangères.

***

Dans la presse française et dans les déclarations officielles du cabinet Caillaux, on est plein de ménagements pour l'Espagne au sujet des négociations en cours concernant le Maroc. Mais, dans les coulisses, on dit que le chef du cabinet s'est fait menaçant et qu'il a mandé au roi Alphonse XIII, par un intermédiaire officieux, que, en cas de résistance du gouvernement de Madrid, la dynastie espagnole pouvait se trouver dans le plus pressant danger et qu'on était décidé à ne pas la ménager.

Le bureau antimaçonnique international, créé à la suite du dernier congrès tenu à Paris, communique un renseignement qu'il faut peut-être mettre en connexion avec les paroles de M. Caillaux. Pendant le convent international tenu à Rome le 20 septembre dernier et auquel toutes les puissances maçonniques du monde avaient envoyé des délégués, il y a eu des conciliabules fermés de francs-maçons mêlés au mouvement révolutionnaire international. Dans l'un de ces conciliabules, on aurait décidé le renversement, « à très brève échéance », de la monarchie espagnole, et des mesures auraient été concertées à cet effet.

***

La Chambre française vient de voter d'urgence un crédit extraordinaire de 3,300,000 fr. pour l'acquisition du palais Farnèse, qui est le siège de l'ambassade à Rome, depuis plus de deux cents ans.

Il était naturel que la France songeât à l'acquérir définitivement; mais l'Italie se refusait à se dessaisir d'un des plus beaux monuments de Rome. Après de longues négociations, le gouvernement italien a consenti à vendre le palais Farnèse à la France. Il l'a fait aux conditions suivantes. Au bout de vingt-cinq ans, l'Italie pourra racheter le palais, si bon lui semble, au *prix que la France aura payé, plus les* dépenses de réparations faites durant ces vingt-cinq ans. L'Italie pourra également exercer son droit de *rachat* le jour où le palais Farnèse cessera d'être le siège de l'ambassade française.

Le palais restera soumis aux lois italiennes sur les monuments artistiques, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas être transformé sans l'autorisation du gouvernement italien.

On sait que ce palais a été commencé par le cardinal Alexandre Farnèse, plus tard pape, sous le nom de Paul III. Il fut construit d'après *les plans de* Sangallo le Jeune, et après la mort de ce dernier (1546), il fut continué sous la direction de Michel Ange, l'immortel artiste.

Le Colisée a fourni une partie des matériaux qui ont servi à sa construction.

Le second étage est aujourd'hui affecté à l'Ecole française de Rome (archéologie, histoire, beaux arts) dont le directeur, Mgr Duchesne, demeure dans *le palais même.*

***

Lord Haldane, ministre anglais de la guerre, au cours du discours qu'il a prononcé récemment à Acrington, avait déclaré notamment que l'« alliance » de l'Angleterre avec la Russie contribuerait en réalité à sauvegarder la souveraineté de la Perse. Nous avons déjà donné l'essentiel de ce discours, mais il vaut la peine de signaler l'impression qu'a causée ce terme d'« alliance » appliqué à l'entente anglo-russe.

Le *Daily News*, organe ministériel, mais qui combat souvent la politique extérieure du gouvernement, écrit à ce propos :

« Lord Haldane a parlé à plusieurs reprises d'une alliance anglo-russe. Il est possible que la langue lui ait simplement fourché; mais il est cependant surprenant qu'un juriste aussi expert que le ministre de la guerre emploie trois fois une expression complètement inexacte. Il n'y a pas d'alliance anglo-russe; il y a seulement, d'après les documents officiels publiés, une convention anglo-russe relative à l'Asie centrale. On bien l'appui donné par sir Edward Grey à la politique d'envahissement de la Russie en Perse serait-il la conséquence d'une véritable alliance conclue entre l'Angleterre et la Russie? »

***

Hier soir, vendredi, à Londres, à Paris et à Berlin, le bruit courait que le roi George d'Angleterre avait été assassiné aux fêtes du couronnement.

Le gouvernement anglais a télégraphié cette nuit à Delhi, d'où l'on a répondu que la nouvelle était fausse et qu'il n'y avait pas eu le moindre attentat.

***

L'*Osservatore romano*, dans son numéro d'hier soir vendredi, publie que le ministre de Prusse près le *Saint Siège, ayant questionné le Se*crétaire d'Etat, Mgr Merry del Val, sur l'application à l'Allemagne du *Motu proprio* concernant la citation *d'ecclésiastiques devant les tribunaux* civils, a reçu la réponse que les dérogations au privilège du for ecclésiastique, en vertu du droit consuétudinaire, étaient conformes aux doctrines canoniques de l'Eglise et que, par conséquent, le *Motu proprio Quantavis diligentia* ne concernait pas l'Allemagne.

***

Ou écrit de Constantinople au *Corriere della Sera* que les puissances font actuellement de sérieuses démarches pour obtenir la fin des hostilités entre la Turquie et l'Italie. M. Bompard, l'ambassadeur français à Constantinople, préside à ces démarches. A Stamboul, on croit que la paix est prochaine.

Le gouvernement turc cherche à faire voter d'urgence une modification d'un article de la constitution l'autorisant à dissoudre la Chambre, afin de pouvoir mener plus facilement à bien les pourparlers avec l'Italie.

***

Les relations de la Russie avec les Etats-Unis, fort améliorées depuis le traité de Portsmouth, risquent de subir une nouvelle crise à l'occasion de la « question des passeports ».

La Russie refuse de reconnaître les passeports américains des Israélites, parce que de nombreux déserteurs, ayant obtenu la naturalisation américaine, et forts de leur nouvelle situation, reviendraient dans l'empire et braveraient les lois nationales qui répudient la naturalisation. Sous la pression de la population israélite, qui est énorme aux Etats-Unis, un mouvement de protestation a abouti à la création d'un comité politique puissant, qui s'est proposé d'imposer à la Russie la reconnaissance absolue de tous les citoyens américains, quelle que soit leur origine.

Un député a demandé à la Chambre des représentants l'abrogation du traité de 1832 qui réglemente les passeports américains. Cette proposition, favorablement accueillie à Washington, a produit une fâcheuse impression à Saint-Pétersbourg. L'officieux *Novoié Vremia* déclare que la Russie ne cédera pas et n'admettra pas les Israélites américains.

Des régimes matrimoniaux

Dans la session qui vient de prendre fin, le Grand Conseil du canton de Fribourg a procédé à l'acte législatif le plus important qu'il ait eu à porter depuis plus d'un demi-siècle : la loi d'application du code civil suisse.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance de cette loi : elle ouvre une ère nouvelle dans les rapports civils du *peuple fribourgeois, mais aussi elle* sonne le glas funèbre du code qui nous régissait depuis quelque soixante-dix ans.

Le temps n'est pas encore venu de faire le panégyrique de notre ancienne législation, car, bien qu'abrogée, elle déploiera ses effets pendant de longues années encore. Mais on ne saurait tarder davantage à tourner ses regards vers l'avenir et à examiner les dispositions à prendre durant la période transitoire, pour ne pas se trouver pris au dépourvu à l'aube du 1er janvier 1912.

Parmi les dispositions du code civil suisse et de notre loi d'application, il n'en est pas qui réclament une mise au point aussi prompte que celles qui ont trait aux régimes matrimoniaux. *C'est à ce sujet qu'il importe de consacrer un examen pratique.*

Dans chaque acte juridique, dans tout contrat que nous sommes appelés à passer, nous devons considérer les choses sous un double aspect : les effets que produira cet acte entre nous qui y procédons et notre co-contractant, puis les effets qu'il produira à l'égard des tiers. Il en est ainsi des conséquences du mariage relativement aux biens des époux, conséquences que nous embrassons sous le vocable de « régime matrimonial ».

Ce double aspect du régime matrimonial résulte clairement des dispositions transitoires et du code civil suisse et de la loi fribourgeoise d'application.

Quant aux effets pécuniaires que déploie un mariage conclu avant le 1er janvier *1912* à l'égard des époux, *ils* restent, sauf certaines exceptions que nous étudierons plus tard, soumis aux anciennes règles du droit de famille et du droit des successions, que les cantons comprennent dans le régime matrimonial, même après l'entrée en vigueur du nouveau code, ceci indépendamment de toute formalité.

Quant aux effets pécuniaires, par contre, que déploie un tel mariage à l'égard des tiers, ils seront soumis sans autre au droit nouveau. Toutefois les époux peuvent, même en ce qui concerne ces effets, continuer à les faire dépendre de l'ancien droit en déclarant conjointement et par écrit, jusqu'au 31 décembre 1911, cette volonté au conservateur du registre des régimes matrimoniaux.

Il s'agit donc, pour toute personne engagée dans les liens du mariage avant le 1er janvier 1912, de prendre une grave *décision, tant pour elle et son conjoint* que pour ses enfants. Afin de lui permettre de se décider en connaissance de cause, exposons ici les régimes de l'un et l'autre droit, et les conséquences qui en découlent.

LES RÉGIMES DU DROIT FRIBOURGEOIS EN VIGUEUR JUSQU'ICI

Le code civil fribourgeois reproduit textuellement, au sujet du régime matrimonial, une disposition du code civil français, disposition qui montre suffisamment le caractère libéral de notre ancien droit en cette matière. La loi, dit-il, ne régit l'association conjugale, quant aux biens, qu'à défaut de conventions spéciales, que les époux peuvent faire comme ils le jugent à propos (Article 105 C. c. frib.).

Les époux sont donc, sauf le respect des bonnes mœurs et des dispositions légales concernant leurs personnes, leurs enfants et le droit successoral, les souverains maîtres de leurs biens; ils peuvent régler leurs rapports pécuniaires comme bon leur semble. Cette constatation pourra paraître superflue aux personnes qui n'ont jamais quitté le sol fribourgeois. Elle ne l'est pas cependant. Parmi les cantons suisses, seuls ceux qui se rattachent au groupe du code civil français, soit les cantons romands, connaissent cette pleine liberté.

Toutefois, outre les limites imposées par les bonnes mœurs et la loi dans le sens que nous venons d'indiquer, cette liberté est soumise à une autre restriction, c'est que les époux ne peuvent passer de conventions matrimoniales qu'avant le mariage et que celles-ci ne peuvent recevoir aucun changement après la célébration du mariage. A cette règle, la loi ne prévoit qu'une seule exception : les époux peuvent, *moyennant certaines* formalités, établir entre eux le régime de la communauté d'acquêts, même postérieurement à leur union. (C. c. frib. 110 et 132.)

Sous l'empire du code civil fribourgeois, les époux peuvent donc adopter un régime matrimonial basé soit sur l'union des biens, chaque époux restant propriétaire des biens qu'il apporte et le mari en ayant la jouissance et l'administration; soit sur l'unité des biens, tous les apports étant réunis en la seule propriété du mari; soit sur la communauté, les biens, ou quelques-uns d'entre eux, les acquêts notamment, devenant la propriété non plus seulement du mari mais de l'union conjugale; soit enfin sur la séparation des biens, chacun des *conjoints restant propriétaire jouissant* et administrateur de ses biens.

Mais fort rares furent les personnes qui usèrent de cette faculté de réglementer comme elles l'entendaient leurs rapports matrimoniaux. Dans la plus grande partie des cas, les époux ont contracté mariage sans avoir passé de convention matrimoniale. C'est alors que la loi entre en scène et leur impose de plein droit un régime matrimonial combiné à leur intention : c'est ce que l'on appelle le régime légal.

Le régime légal fribourgeois en vigueur jusqu'ici se rattache certainement au système dit de l'union des biens. Il en a les caractéristiques principales. Chaque époux reste dans la règle propriétaire des biens qu'il apporte, ceux-ci devant *servir à subvenir* aux charges du ménage. Le mari a l'administration de ces biens et les fruits et intérêts lui appartiennent.

Si cette règle est absolue pour les im*meubles, elle ne l'est pas dans la même* mesure pour les biens meubles. Quant à ces derniers, en effet, le mari peut, en fournissant des garanties suffisantes, en acquérir la propriété, conformément au système de l'unité des biens. Moyennant ces garanties, qui consisteront en un assignat emportant hypothèque sur un ou plusieurs immeubles, le mari devient propriétaire des créances, argents et autres choses mobilières telles que les meubles meublants, linges, ustensiles de ménage et autres.

Les effets du régime légal se révèlent surtout en deux circonstances : dans les aliénations qui pourraient être faites des biens de la femme, et dans la reprise de ces biens, soit ensuite de poursuite ou de faillite du mari, soit ensuite de la dissolution de l'union conjugale, ou tout au moins de la séparation des patrimoines.

Il importe, avant tout, de distinguer suivant que les biens de la *femme ont* été ou non reconnus et garantis par le mari.

L'ont-ils été, le mari en est devenu seul et unique propriétaire. La femme a perdu sur eux tous droits réels : elle ne peut plus les revendiquer. Seul, le mari peut en jouir et en disposer comme il l'entendra. Les droits de la femme à l'égard de ses apports ne se manifesteront qu'en cas de faillite du mari ou de dissolution de l'union conjugale; elle devra comme créancière du mari poursuivre l'exécution des obligations par lui assumées et demander au besoin à être désintéressée sur le produit de la réalisation des immeubles constitués en hypothèque.

S'il n'y a eu ni assignat ni reconnaissance, chacun des époux est resté propriétaire de ses biens. Le mari pourra et devra administrer les biens de sa femme, mais il ne pourra les aliéner; il n'en est qu'usufruitier. C'est donc à la femme qu'il appartient d'aliéner ses biens, par vente, échange, ou donation, de les grever de droits réels et notamment de gages ou hypothèques. Elle ne peut le faire cependant sans y être autorisée par son mari s'il s'agit de biens meubles ou créances, par son mari et par la justice de paix s'il s'agit d'immeubles.

Quant à la reprise de ses biens, la femme peut la poursuivre en véritable propriétaire; elle a à sa disposition, soit contre son mari, soit contre les tiers détenteurs — sauf cependant les règles de la loi fédérale sur les poursuites et faillites, et de la loi fribourgeoise d'application de 1891 — toutes les actions réelles et, en particulier, l'action en revendication.

Nous examinerons, en de prochains articles, quelles sont les différences qui existent entre ce système et celui du code civil suisse.

Dr P. A.

Chronique parlementaire

Berne, 15 décembre.

Bien que la réélection des six anciens membres du Conseil fédéral et l'élection de M. Motta restent le principal sujet des conversations du jour, les deux Chambres ont repris leur tâche quoti*dienne, ce qui nous ramène au pot-au*feu des tractanda ordinaires. Ce sont d'abord les crédits pour l'arsenal d'Aarau et pour le nouvel hôtel postal de la même ville. La petite capitale argovienne n'a pas voulu laisser à Zurich le monopole des faveurs budgétaires. Primitivement, la carte *à payer* pour l'hôtel des postes se montait à près de deux millions. Les Chambres ont trouvé cette note un peu salée et ont renvoyé le projet au Conseil fédéral, d'où il est revenu avec une notable diminution. Le crédit a été réduit à 1,180,000 francs. Toutefois, un supplément de 60,000 francs a été voté aujourd'hui, à la demande du gouvernement argovien, qui a offert un autre emplacement pour le nouvel édifice.

Deux autres projets d'une importance *relative ont été discutés et adoptés au*jourd'hui par le Conseil des Etats. Ils ont trait tous deux à l'armée. Le premier consiste dans une revision partielle de la loi qui règle l'organisation judiciaire et la procédure pénale pour l'armée fédérale. C'est une conséquence de la nouvelle organisation militaire et du nouveau fractionnement des troupes. Les huit territoires de division ayant été réduits à six, il s'agit d'adapter la juridiction militaire à cette nouvelle délimitation. Le président de la commission, M. Calonder, a exposé les motifs de cette revision, qui comprend seulement les modifications les plus urgentes. Un débat juridique s'est élevé à ce sujet entre M. Calonder, M. Böhi et M. Python. Le texte présenté par M. Python a été ren*voyé à la commission de rédaction, avec* la proposition principale de M. Böhi. Le député thurgovien, qui est juge cantonal, aurait voulu, s'il n'avait écouté que sa conscience juridique, renvoyer tout le projet à la commission pour meilleure coordination. Mais M. Calonder, qui est docteur en droit et avocat à Coire, ne s'est pas laissé désarçonner par M. Böhi.

Le second projet militaire débattu au Conseil des Etats prévoit des revues spéciales pour initier les diverses unités de troupes à la nouvelle organisation. Ces revues auront lieu en 1912; elles ne devront pas durer plus de trois jours. Un crédit de 627,000 francs est ouvert, dans ce but, au Conseil fédéral. Pour atténuer les effets budgétaires de cette nouvelle dépense, le Conseil fédéral ren*verra jusqu'en 1913 la plupart des* cours de répétition de la landwehr. La nécessité des « revues d'organisation » a été démontrée par le rapporteur de la commission, M. le colonel Brügger. L'ancien conseiller d'Etat des Grisons, aujourd'hui commandant des fortifications du Gothard, traite toutes les questions militaires avec une compétence et une clarté très remarquées. Après le rapport de M. Brügger, le projet a été adopté à l'unanimité sans autre discussion. On ne pouvait rien dire de mieux que ce qui venait d'être dit par l'excellent représentant de la droite.

Au Conseil national, on a entendu avec beaucoup d'intérêt les énergiques déclarations faites par M. Ruchet pour sa justification. Violemment attaqué par M. Pflüger dans sa gestion de chef du département de l'intérieur, le président de la Confédération a invoqué le témoignage des commissions de gestion qui se sont succédé pendant les dix années de son administration. Il a toujours fait régner l'ordre dans les nombreux services du département.

Aucune opposition sérieuse ne sera *faite à l'augmentation des traitements* des conseillers fédéraux et du chancelier. Chacun comprend que les conditions de l'existence, dans la ville fédérale, sont devenues telles que les premiers magistrats du pays ne peuvent plus faire honneur à leur situation avec les traitements actuels. S'il n'a pas de fortune, un conseiller fédéral se tire tout juste d'affaire. Nous avons entendu souvent raconter que M. Welti, après s'être retiré du Conseil fédéral, dont il avait fait partie pendant vingt-cinq ans, fut obligé, pour vivre, de donner des leçons de grec au gymnase de Berne. Les socialistes eux-mêmes ne réclameront guère contre ce « mouvement de salaires », car ils savent que, si les logements sont hors de prix à Berne, on le doit au renchérissement continu de la main d'œuvre. Aussi, ce matin, le Conseil national n'a-t-il pas hésité à prendre en considération la motion Häberlin et consorts. Cependant, il est entendu qu'on ne précipitera rien. Le projet est renvoyé à une commission de onze membres. M. Häberlin et M. de Planta ont rassuré pleinement M. Scherrer-Füllemann, qui craignait trop de précipitation. Le même projet a été présenté au Conseil des Etats par MM. Calonder, Lachenal, Isler, Brügger et Python.

C'est mercredi prochain seulement que le Conseil des Etats espère pouvoir aborder la discussion du budget. Encore faudra-t-il que les socialistes du Conseil national n'insistent pas trop sur le budget militaire

En l'honneur de M. Motta

On nous écrit de Berne, en date du 14 :

Plus de cent Tessinois résidant à Berne se sont trouvés ce soir à l'hôtel de la Poste pour participer à la fête organisée en l'honneur du nouveau conseiller fédéral. Il y avait des hôtes de marque : les députés tessinois aux Chambres; M. le juge fédéral Soldati; M. Vanoni, directeur général des télégraphes; M. le Dr Graffina, secrétaire du Département politique; des délégués des colonies tessinoises de Lausanne, Fribourg, Berthoud, Zofingue, etc.

M. l'ingénieur Riva a fonctionné comme major de table. Il a donné lecture d'un gros paquet de dépêches parvenues à M. Motta et au comité organisateur.

M. le Dr Graffina a prononcé le discours officiel. Il a parlé de l'exclusion involontaire du Tessin de toute participation au gouvernement central, de l'isolement qui en est résulté, et des conséquences qui s'en sont suivies. La situation va changer maintenant. Il a eu des expressions d'un patriotisme qui a produit une profonde impression et naturellement il a manifesté toute la reconnaissance des Tessinois. Le Tessin comprend toute la signification de l'élection de M. Motta.

M. Gabuzzi a parlé au nom de la députation tessinoise unanime.

Salué par des applaudissements prolongés, M. Motta a pris ensuite la parole. Il a parlé avec reconnaissance de l'attitude de l'opinion publique dans les cantons confédérés; de l'union de tous les Tessinois sur un nom; de l'attitude si spontanée et si belle de toute la députation tessinoise. Il souhaite de tout son cœur que ce réveil de l'âme tessinoise, que cette manifestation si unanime ne soit pas passagère, qu'elle dure pour réaliser d'autres rêves.

— On nous écrit du Tessin en date d'hier, vendredi :

La nouvelle de l'élection de M. Motta a rempli le Tessin de joie.

A peine le gouvernement cantonal eut-il télégraphié la nouvelle aux divers chefs-lieux que les cloches se mirent en branle et que les canons commencèrent à tonner. Dans tous les rangs de la population, on éprouvait une joie indicible; personne, au Tessin, n'est resté indifférent à la grande nouvelle.

Ce soir, M. Motta sera de retour de Berne. Il sera reçu en triomphe dans son village natal, à Airolo.

Mais c'est demain, samedi, que M. Motta sera porté en triomphe, peut-on dire, dans la réception que lui préparent les autorités cantonales, à Bellinzone.

A 11 h. 45, il y aura réception à la gare, cortège à travers les rues de Bellinzone, réception au palais du gouvernement par le Conseil d'Etat réuni en séance spéciale, grand banquet, auquel prendront part les autorités et les notabilités du pays. Pendant tout ce temps, le canon grondera des hauteurs des anciens châteaux de la ville.

Ce sont des réjouissances véritablement publiques. Qu'il suffise d'énumérer les autorités qui prendront part à la réception de Bellinzone. Voici l'ordre du cortège :

Patrouille de gendarmes; guides à cheval; piquet de gendarmes; sociétés de gymnastique; corps de musique de Bellinzone; drapeaux; peloton d'infanterie; jeunes filles représentant les vingt-

deux cantons ; groupe d'officiers représentant l'armée fédérale ; M. le conseiller fédéral Motta, ayant à ses côtés le président du Grand Conseil d'Etat et le président du Grand Conseil, et escorté par le commandant et l'officier de gendarmerie ; Conseil d'Etat ; Grand Conseil ; députations tessinoises au Conseil national et au Conseil des Etats ; administration fédérale des postes, télégraphes et douanes ; autorités des chemins de fer fédéraux, conseil général d'administration, conseil du Ve arrondissement, direction du Ve arrondissement, chef de gare de Bellinzone ; autorités judiciaires et administratives, tribunal d'appel, tribunal pénal, procureurs publics, juges instructeurs, préfets, préteurs ; autorités scolaires, directeurs du Lycée cantonal et de l'Ecole cantonale de commerce, directeur des écoles normales, inspecteurs scolaires ; autorités communales et municipalités de Bellinzone et d'Airolo ; syndics de Lugano et de Locarno ; peloton d'infanterie ; bureaux du gouvernement ; presse ; associations ; piquet de gendarmerie.

Jamais le Tessin n'a vu de pareilles solennités autour d'un homme. C'est le pays qui, reconnaissant, dans l'union des autorités et du peuple, fête et porte en triomphe son enfant. Vive M. Motta ! Vive le Tessin ! Vive la Suisse ! T.

Airolo, 15.

M. Motta, conseiller fédéral, est rentré hier soir au Tessin, où tout est préparé pour célébrer son élection.

M. Motta a été reçu à Airolo au milieu d'un grand enthousiasme.

M. Cattori, vice-président du gouvernement, et une délégation de la droite du Grand Conseil tessinois étaient allés au devant de M. Motta. Le train est arrivé à 6 h. 30 à Airolo.

La population entière et les autorités attendaient le nouveau conseiller fédéral. Un cortège d'environ 1500 personnes s'est formé et a parcouru les rues, musique en tête et précédé d'un peloton de soldats du fort d'Airolo. Des discours ont été prononcés, par M. Lombardi, maire d'Airolo, M. Petrini, président de la bourgeoisie, M. le curé Demeria et M. Motta, qui a remercié par des paroles émues.

Nouvelles religieuses

Mort du général des Chartreux

On annonce la mort, survenue avant hier jeudi, du R. P. Dom Herbault, supérieur général des Chartreux.

Dom Herbault était âgé de soixante sept ans. Depuis la spoliation de la Grande-Chartreuse de Voiron, dans l'Isère, il résidait à la Grande Chartreuse de Farneta, près de Lucques (Toscane), où il vient de mourir.

Nouvelles diverses

M. Charles Benoist, le père de la proportionnelle, en France, devient rédacteur de la Chronique politique à la *Revue des Deux Mondes*.

— Le roi et la reine de Norvège, revenant de Londres et regagnant leurs Etats, sont arrivés à une heure, hier vendredi, à Calais, après une traversée assez dure.

— M. Fischon, à Paris, le principal inculpé de l'affaire de mœurs, a demandé hier, vendredi, sa mise en liberté provisoire, qui lui a été refusée.

— Le croiseur *Berlin* est arrivé à Kiel hier vendredi, retour d'Agadir.

— On annonce, de Rome, la mort, à l'âge de quatre-vingts ans, du prince Rodolfo Boncompagni-Ludovisi, père de Mgr Boncompagni, l'un des grands protecteurs du *Corriere d'Italia*.

— On dément le bruit d'après lequel l'ex-sultan Abdul Hamid serait transporté à Constantinople.

Les élections au Reichstag

Berlin, 13 décembre.

La situation des députés au Reichstag n'est point enviable. Ils vont se présenter devant leurs électeurs, le 12 janvier, qu'on a déjà baptisé le jour du jugement dernier. Ils y vont les mains vides et désarmées combattre des adversaires qui jour après jour, depuis deux ans, ont semé dans le peuple une agitation intense. Les socialistes n'ont pas besoin de plate-forme, pas plus que les Polonais, parce que leurs électeurs restent, si l'on peut dire, constamment sous pression. Les candidats libéraux, au contraire, ne peuvent combattre avec succès que sur un programme déterminé, et ils n'en n'ont pas cette année.

Que peuvent dire aux électeurs les candidats libéraux, au sujet de la législature finie ? Tous ils ont trompé les intentions de ceux qui les avaient élus. Les uns, élus contre le gouvernement, contre les conservateurs, sont devenus un parti de majorité allié des conservateurs. Les autres, élus contre le Centre, se sont entendus avec lui, et les derniers, élus avec l'appui du gouvernement, en sont les adversaires acharnés. Il résulte naturellement de cette situation une grande confusion et un vif mécontentement dans les rangs de leurs électeurs. Il en résulte aussi une grande obscurité en ce qui concerne les résultats des élections prochaines. Le renversement des alliances a pour résultat qu'un grand nombre de candidats se présentent contre leurs électeurs d'il y a cinq ans ; les libéraux sollicitent les suffrages des socialistes qu'ils combattaient, contre les conservateurs qui les soutenaient. En admettant même qu'aucune modification ne se soit produite dans l'état des voix, cette modification de la situation suffirait à rendre absolument incertain le résultat des élections.

Mais cet état de fait constitue en soi, indépendamment de l'aide qu'ils recevront de la part des libéraux et dans beaucoup de cas des nationaux-libéraux, un gros atout dans la main des socialistes.

Les libéraux font les affaires des socialistes avec une ingénuité lamentable. Depuis deux ans que la réforme financière a été votée, ils n'ont pas cessé d'agiter le peuple contre la majorité noire et bleue, et l'on ne peut méconnaître que leur agitation, au moins au début, a été couronnée de succès. Mais s'ils se figurent récolter les fruits de leurs peines, ils se font de graves illusions. L'état politique de l'Allemagne est aujourd'hui si anormal que toute vapeur antigouvernementale retombe en pluie dans les fontaines socialistes.

Le Centre seul peut se permettre de combattre le gouvernement, parce que ses adhérents sont séparés du socialisme par d'indéracinables croyances. Mais pour les libéraux, c'est un jeu dangereux et funeste.

Les libéraux, qui se recommandent de la cause bourgeoise, la trahissent d'autre façon encore, en émiettant la bourgeoisie. La Ligue de la Hanse, la grande organisation libérale destinée à faire pièce à l'Union des agriculteurs, présente des candidats dans 220 circonscriptions. Le résultat sera, dans presque tous les cas, de faire parvenir le candidat socialiste au ballottage, et de le faire élire au second tour, avec les voix des radicaux et de ces hanséates d'un nouveau genre.

La seule cause que peuvent invoquer les libéraux est leur embarras. Ils se trouvent, à la veille des élections, dépourvus de toute plate-forme électorale. La réforme financière, si copieusement exploitée, a fait son temps. Le peuple s'est déjà habitué aux impôts indirects, qui avaient soulevé, au jour de leur application, une vague de colère. Les résultats financiers ont été excellents et les désordres économiques qu'on avait prédits ne se sont pas produits. La réforme financière peut bien servir encore de motif à des déclamations électorales ; mais elle n'est plus un attrait et un aiguillon pour la masse des électeurs.

La question du libre échange s'impose à la veille du renouvellement des traités de commerce. Mais elle ne peut servir entre les libéraux de trait d'union. Tandis que les modérés, représentants de la grande industrie, sont protectionnistes, les radicaux, représentants du petit commerce, sont libres échangistes. Et la ligue de la Hanse qui affirme être une ligue économique et non politique, a bien su trouver 220 candidats pour les élections, mais n'a pas su résoudre cette contradiction. Aussi a-t-elle gardé jusqu'ici sur la *plus importante des questions* économiques de l'heure présente un silence prudent.

C'est dans ces conditions qu'est survenue la question marocaine. Au début, lorsqu'on croyait encore aux grandes actions de M. de Kiderlen, les conservateurs et les pangermanistes avaient espéré pouvoir faire aux dépens de la France des élections nationales. Lorsqu'au contraire on s'aperçut que le succès ne répondait pas aux espérances, ce furent les libéraux qui cherchèrent à exploiter contre le gouvernement sa politique étrangère. Ce qui explique l'attitude vigoureusement nationaliste de M. Bassermann. Mais lorsque les conservateurs s'aperçurent que cette propagande avait du succès dans leurs circonscriptions, et que le mécontentement du peuple patriote était très vif, ils résolurent d'empêcher les libéraux de monopoliser ce mécontentement à leur profit. Ainsi s'explique le discours de M. de Heydebrandt et sa rupture avec le chancelier.

Dr W. M.

Le professeur Martin Spahn, de l'Université de Strasbourg, n'est plus candidat du Centre pour les élections au Reichstag de 1912 dans l'arrondissement de Warbourg-Höxter (Westphalie). On se souvient des protestations qui avaient souligné sa précédente candidature.

— Le fameux comte de Hoensbroech, jésuite apostat, auteur du livre infâme : *Quatorze ans jésuite*, est candidat aux élections pour le Reichstag, dans l'arrondissement d'Osnabrück (Hanovre). Son élection est soutenue par les libres-penseurs, les progressistes et surtout par l'argent de l'*Association antiultramontaine*, qui voudrait bien le voir réussir. Les libéraux-nationaux n'ont qu'une très médiocre envie de passer pour anti-religieux en lui donnant leurs voix.

— Le curé Grandinger, libéral, député au Landtag bavarois, annonce qu'il ne se portera plus comme candidat au renouvellement de ce Landtag. Il n'aurait jamais dû l'être, tout au moins sous cette étiquette.

La guerre italo-turque

Le drapeau italien flotte à Tadjoura, à la limite orientale de l'oasis de Tripoli

Toute l'oasis est ainsi occupée par les troupes du général Caneva. Le plus grand nombre des habitants ont fui. Les Italiens établissent des fortifications qui leur permettront de défendre leur possession. Tadjoura est maintenant relié à Tripoli par le téléphone.

Des informateurs confirment que la zone au sud de Aïn-Zara est complètement évacuée. Un parti de Turcs se trouverait à Azizia avec un millier d'Arabes et quelques chefs sans contingent. On remarque quelques indices montrant que les Arabes se disposeraient à abandonner les Turcs pour se soumettre aux Italiens.

Rien de nouveau à Bengazi.

La révolution en Chine

La République chinoise doit être proclamée aujourd'hui avec le docteur Sun Yat Sen comme premier président et Nankin comme capitale.

La proclamation aura lieu à Nankin et à Changhaï. Sun Yat Sen est arrivé à Penang.

— Des réfugiés chinois arrivés à Calcutta annoncent que la ville de Shera est tombée aux mains des Thibétains. Les troupes chinoises impériales ont été arrêtées et battues à Gyan-Tsé à 175 kilomètres de Lhassa.

Les fêtes de Delhi

Le roi-empereur, George V, a passé en revue jeudi matin à Delhi 50,000 hommes de troupes près de l'*amphithéâtre*.

Pendant le défilé, les princes, à la tête de leurs contingents, ont été fort admirés, et on a vivement applaudi le maharajah de Bikaner et son corps de chameliers.

Lorsque le fils du maharajah de Jodhpour, sur son cheval blanc, chargea à la tête de ses lanciers, l'enthousiasme fut à son comble.

Les acclamations de toute l'armée en l'honneur du roi-empereur et de la reine-impératrice furent indescriptibles.

Les souverains anglais ont posé hier matin vendredi, à dix heures, la première pierre de la nouvelle capitale de Delhi

On annonce, de source autorisée, le bruit du remplacement de lord Hardinge, vice-roi des Indes, par le duc de Connaught.

Echos de partout

LE MÉDECIN DE BISMARCK

Dans une conférence faite récemment à Munich, le docteur Schweninger, qui fut pendant de longues années le médecin de Bismarck, a entrepris d'opposer à certaines légendes la déposition d'un spectateur véridique.

Certains détails de la conférence de M. Schweninger sont intéressants à retenir. C'est ainsi qu'il affirme de la façon la plus formelle que jamais Bismarck ne présenta les symptômes ni de l'alcoolisme ni de la morphinomanie.

M. Schweninger déclare sans ambages que la mise à la retraite de Bismarck a été son arrêt de mort. Il estime que le tempérament de son client était d'une telle vigueur que, sans ce brusque changement d'existence, aggravant l'effet d'une dépression morale facile à comprendre, Bismarck vivrait peut-être encore aujourd'hui. Il était, dit-il, taillé pour vivre cent ans.

Bismarck, comme tous les grands tempéraments actifs, souffrit mortellement de sa disgrâce.

LE PLUS PETIT COLLÈGE DE FRANCE

C'est le collège communal d'Arnay le Duc, dans la Côte-d'Or. Il comptait une vingtaine d'élèves l'an dernier. La rentrée, qui a été des plus favorables pour tous les autres établissements d'enseignement secondaire de l'académie de Dijon, a été désastreuse pour le collège d'Arnay-le-Duc, qui ne compte plus que cinq élèves : un élève en 1re B, deux en 1re C, un en 2me A, un en 3me B.

Cinq professeurs instruisent ces cinq élèves : un professeur de lettres et d'éloquence, qui a le titre et remplit les fonctions de principal, un professeur de philosophie, qui enseigne, avec la philosophie, le grec le latin, la géographie et la littérature, un professeur de mathématiques, chargé de l'enseignement de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, du dessin, etc., un professeur d'allemand, un répétiteur, chargé du cours d'anglais.

MOT DE LA FIN

— Que fais tu, mon enfant ?
— Maman, j'écris à Lili.
— Mais, ma chérie, tu ne sais pas écrire !
— Oh ! ça ne fait rien, Lili ne sait pas lire.

Confédération

Une nouvelle vacance au Conseil fédéral ? — D'après un télégramme adressé de Berne au *Basler Nachrichten*, M le conseiller fédéral Comtesse se préparerait à quitter dans un temps très prochain le Conseil fédéral. M. Comtesse prendrait la direction d'un des Bureaux internationaux de Berne.

Contre la réduction des droits d'entrée. — L'assemblée zurichoise de l'Union des paysans, réunie hier, à Zurich, a entendu un exposé de M. le Dr Laur sur la question du renchérissement de la vie et de la réduction des droits d'entrée sur les denrées alimentaires. L'assemblée a invité le comité à se mettre d'accord avec les autres associations agricoles de la Suisse, pour protester contre *la réduction des droits d'entrée* sur les viandes congelées.

CANTONS

BERNE

La conférence de Charcot. — On nous écrit de Berne :

La conférence du docteur Charcot, donnée hier soir, vendredi, à l'Aula de l'Université, a eu le succès le plus vif et le plus mérité. L'orateur a été maintes fois interrompu par des applaudissements enthousiastes.

Toute sa personne inspire d'emblée la sympathie.

Le célèbre explorateur est une espèce d'athlète bonhommique ; c'est avec beaucoup d'humour et même d'esprit, avec une élocution à la fois pittoresque et extrêmement sobre qu'il raconte son expédition merveilleuse du *Pourquoi-Pas ?* Dans une causerie illustrée d'excellentes projections, il a su non seulement intéresser l'auditoire aux péripéties de son dangereux voyage, mais encore lui faire aimer les seuls habitants de ces contrées, ces bons pinguoins et ces braves phoques.

Dans un rouper qui suivit, où l'on remarquait M. Ruchet, président de la Confédération, MM. Gobat et Lohner, conseillers d'Etat, M. Beau et toute l'ambassade de France, des allocutions ont été prononcées par M. le Dr Vaunod, président de l'Association romande, par M. Fluckiger, président de la Société de géographie, enfin par le docteur Charcot, qui, en termes particulièrement aimables pour notre pays, a porté le toast à la Suisse ; il ne désespère pas, dit-il, d'emmener plusieurs de nos compatriotes à *sa prochaine expédition*.

LUCERNE

La Lucerna. — Le président du Tribunal de Hochdorf a prononcé la faillite de la fabrique de chocolat Lucerna. L'assemblée des créanciers aura lieu probablement le 29 décembre. L'exploitation de la fabrique sera interrompue pendant quelques jours pour dresser l'inventaire.

TESSIN

Lugano s'endette. — On nous écrit :

La ville de Lugano vient de décider le rachat, par voie d'expropriation, de la villa Ciani, située à l'est de la ville.

La villa appartient aux héritiers de M Maraini, l'ancien révolutionnaire italien qui se réfugia au Tessin pour sauver sa tête. Elle est vraiment somptueuse, cette villa, avec son magnifique parc. Mais par sa position, elle gêne le développement de la ville.

L'autorité communale a l'intention de faire du parc un jardin public et de transformer les bâtiments en musée artistique ; celui-ci abriterait, éventuellement, l'Ecole fédérale des Beaux-Arts, qu'on espère constituer à Lugano.

Le prix de rachat de la villa Ciani est de 1,775,000 *fr.* C'est une grosse charge, qui vient s'ajouter à celles déjà bien lourdes qu'ont à supporter les contribuables luganais.

Il est permis de rappeler que ceux-ci ont caressé longtemps l'espoir que M. Maraini léguerait sa villa à la ville de Lugano. Aussi le vieux révolutionnaire jouit-il sa vie durant d'un régime d'exception. On s'ingéniait à ne le point mécontenter, tant on était sûr qu'il saurait récompenser tant d'égards.

Hélas ! vains furent les espoirs des Luganais. M. Marsini se montra d'une ingratitude noire et légua sa belle villa à ses neveux, au grand ébahissement de ses crédules Luganais. T.

Presse. — On nous écrit de Lugano :

Le parti républicain italien en Suisse, dont le siège est à Locarno, est en train de fonder un organe de l'association, qui aura pour titre *La Repubblica sociale*.

Il paraîtra dès le 1er mars 1912.

B.

CHRONIQUE MILITAIRE

La coiffure du soldat français

Le nouveau casque d'infanterie *français* vient d'être établi sur les données du peintre militaire Detaille : il est en acier bleui, avec cimier bronzé surmontant le milieu de la bombe ; sa visière et son cache-nuque sont uniformes, ce qui permet de le porter des deux faces. Il est ornementé de chaque côté d'une tête de lion bronzée servant à fixer la jugulaire, qui est également en acier bronzé, et du côté gauche garni d'une cocarde tricolore.

Son ensemble donne l'aspect rectifié du casque du quinzième siècle, dénommé « Bourguignotte ». Son poids est de 900 à 1000 grammes, suivant les différentes grosseurs de tête.

Mettre un pareil poids sur la tête est une stupidité.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Le naufrage du « Delhi ». — Le *Delhi* a beaucoup souffert. Les machines actionnant les pompes fonctionnent encore. On a tenté d'épuiser l'eau qui envahissait plusieurs cales. Des paquets de mer continuent à inonder le navire. Plusieurs cales ont été défoncées. L'ouragan de vent et de pluie continue.

Il reste encore à bord une centaine de personnes et les 25 millions de francs contenus dans les coffres forts. Le navire vacille et creuse le sable. On utilise avec les plus grandes précautions le va et-vient, que les mouvements du navire rendent périlleux. Sept passagers seulement ont été sauvés hier matin, vendredi. Les opérations sont conduites avec un ordre et un sang-froid remarquables.

Courrier postal attaqué par des apaches. — A la fin de la journée de jeudi, à Paris, M. Penot, chargé de transporter les dépêches du bureau de poste de Clichy au bureau central du dix-septième arrondissement, emportait dans sa voiture pour plus de quatre mille francs de chargements.

La première partie du trajet s'était effectuée, comme à l'habitude, sans incident, lorsque, la voiture s'engageant sur le pont de la Revolte, six individus, la figure barbouillée de noir, surgirent de derrière un pan de mur et tandis que les uns se jetaient à la tête des chevaux, les autres bondissaient sur le voiturier. Ils tentaient d'arracher la sacoche du conducteur, mais M. Penot, qui est un homme solide, se défendit. Avec le manche de son fouet, puis avec son revolver il réussit à écarter ses agresseurs et, fouettant son cheval, il parvint à fuir.

Aussitôt une véritable fusillade éclata.

Impressions de Casablanca

Casablanca, le 27 novembre 1911.

Par une lumineuse matinée de novembre, Casablanca, la cité blanche, s'éveille sous la caresse d'un beau soleil. Sept heures n'ont pas encore sonné, et déjà les muezzins, du haut des minarets, ont jeté, par-dessus les toits, leurs appels à la prière. Comme un défi, la petite cloche de la chapelle franciscaine répond à leurs modulations sonores, en invitant, elle aussi, à prier. De même que dans les airs la voix de l'Islam se heurte aux ondes argentines échappées de l'édifice catholique, de même aussi, dans la rue, sur les quais, dans la cohue des marchés, le disciple de Mahomet coudoie son séculaire adversaire, le chrétien. La routine et le progrès voisinent sans se pénétrer. Impassible, drapé dans son burnous, l'indigène regarde l'Européen agir et s'agiter. Il l'a vu dernièrement s'élever dans les airs sur les ailes d'un aéroplane et il a dit : « Français mabouls ! »

Bien qu'ouverte depuis longtemps au commerce étranger, cette ville est restée farouchement mulsumane. Rien qu'à son aspect, en y arrivant par mer, l'on constate que nulle emprise espagnole d'abord, puis française, n'a réussi encore à la modifier. Resserrée entre ses vieux remparts avec ses portes massives, ses mosquées, ses maisons aux toitures uniformément plates, elle représente bien le type de ces agglomérations semées sur tout le littoral africain, auxquelles une race dégénérée n'a su imprimer, à de si rares exceptions près, aucun cachet, aucune originalité. Croirait-on coudoyer les descendants des générations qui ont couvert l'Espagne de tant de joyaux d'architecture ?

La nature semble avoir été complice de l'isolement trop persistant de ce pays. La côte y est inhospitalière, les ports n'y sont pas sûrs. Le meilleur de l'Atlantique, celui de Casablanca, est lui-même d'un accès difficile. En mauvaise saison, il arrive souvent que les navires, forcés de rester au large, ne peuvent, plusieurs jours durant, débarquer voyageurs et marchandises. Même par temps calme, on mouille à plusieurs encâblures des quais, jusqu'au jour où l'achèvement des jetées en construction permettra l'accostage à même la terre ferme. Que d'ennuis et de périls seront ainsi épargnés aux voyageurs, et leur éviteront les inconvénients d'être descendus le long du bateau dans des paniers que des barques recueillent au petit bonheur ! C'est ainsi qu'il fallut procéder le matin de notre arrivée.

Les rues étroites, et mal pavées, sillonnent la ville, sans souci de l'alignement. Elles zigzaguent au petit bonheur, se coupant, s'entrecoupant, constituant ainsi un labyrinthe où l'on butte à chaque pas, où l'on se heurte à des groupes couchés le long des murs, où l'on se presse les uns contre les autres, tantôt pour laisser passer une longue file de chameaux indolents, tantôt pour éviter la mule de quelque riche Marocain, solennel sur une immense selle rembourrée. Les enfants à peine vêtus traînent dans la boue, des mendiants effondrés sous leurs guenilles encombrent chaque coin de ruelle et d'une voix traînante implorent une aumône. Partout sont installées de petites boutiques où, à demi-couchés, des marchands arabes vendent de multiples produits, denrées, étoffes, *fruits, sans oublier de petits pains de* sucre dont il se fait une consommation fantastique, et le beurre rance, une friandise dont ne saurait se passer toute bonne ménagère marocaine. Les femmes circulent, strictement voilées. La plupart, vieillies avant l'âge, gagnées par l'embonpoint que leur procure la nonchalance du harem, déambulent sans grâce, semblant traîner avec elles la réprobation dont les couvre la doctrine du Coran. Il en est cependant que l'on rencontre, juvéniles encore dans leur allure, qui, drapées dans des voiles immaculés, donnent l'impression d'une fugitive apparition biblique. C'est encore une impression pareille lorsque, sur les routes qui conduisent aux portes de la ville, passent avec leurs troupeaux des bergers venus de l'intérieur.

Au milieu de tous ces burnous qui s'agitent, des caravanes qui s'entrecroisent, tranchent les vives couleurs des soldats de l'armée française d'Afrique. Zouaves ou turcos montent la garde à toutes les portes. Chasseurs, tirailleurs, spahis, caracolent sur leurs montures. C'est un va-et-vient incessant entre la ville et les camps. Ceux-ci, situés hors des remparts, constituent de véritables villes avec rues et avenues. Ils sont nombreux et bien installés. C'est là que s'agglomèrent, petit à petit, les troupes qui, bientôt sans doute, iront tenir garnison dans les villes de l'intérieur, partout où le drapeau tricolore apportera dans ses plis un peu de justice et d'humanité *à des populations qui* en ignorent jusqu'au nom. Ces allées et venues de soldats français prêtent, certains jours, à la petite ville, un aspect de calme bourgade de province, si bien que, parfois, l'on se croirait en France. La silhouette de gendarmes à cheval, en train de faire une ronde, complète l'illusion.

Si Casablanca peut être considérée comme le point de concentration et la base de ravitaillement des effectifs nécessaires à l'établissement du protectorat français, elle est, de plus, le centre où convergent toutes les pistes des caravanes arrivant de la Chaouia. Cette contrée vaste et fertile déverse sur notre port ses produits agricoles. Ceux-ci, par leur beauté et leur quantité, donnent une idée de la richesse du pays et permettent d'espérer que cette richesse déculpera dès que les procédés modernes de culture seront partout appliqués. D'aucuns prétendent que les plaines du Maroc, fertilisées par des cours d'eaux nombreux et abondants l'emporteront sur les territoires les mieux partagés de l'Algérie. Nous avons vu, personnellement, des blés superbes, supérieurs en poids spécifique aux qualités les plus estimées de la Tunisie et des provinces algériennes. Le bétail est nombreux, susceptible d'amélioration. Il prospère particulièrement dans la région de Marrakech, couverte de grasses prairies.

Les renseignements sur les ressources exactes du pays sont encore rares et souvent contradictoires. Il serait prématuré de le considérer comme conquis et complètement pacifié. Sans doute, l'œuvre d'apaisement progresse, mais que d'étapes à franchir encore jusqu'à complète tranquillité ! Le champ des espérances s'ouvre illimité, mais on ne saurait procéder avec trop de sagesse. Il faut surtout souhaiter que ce vieil empire, qui menaçait ruine depuis si longtemps, rajeunisse au contact d'éléments sains, vigoureux. Un danger existe, c'est qu'en sa qualité de pays allant ouvrir ses portes, celles-ci ne soient forcées par des gens sans foi ni loi, en quête d'aventures et de coups d'audace. Il semblerait que Casablanca en soit déjà un peu la victime. Ce serait d'autant plus regrettable, que l'indigène se demanderait alors s'il ne perd pas au change, si, d'être exploité au lieu d'être protégé, il ne valait pas mieux rester à l'ancien état de choses.

Comme indice d'avenir prospère, l'ancienne ville étouffe dans l'étroit corset de pierre que lui font les remparts. Déjà, elle déborde de tous côtés, et des embryons de boulevards s'esquissent là même où sont venues camper, il y a quatre ans, les tribus révoltées. Ils sont baptisés de noms déjà glorieux dans les fastes de l'histoire d'hier. Le général Drude, le général d'Amade, le général Moinier, tels sont leurs parrains. Non loin de là, des villas neuves, de style semi-européen et semi-oriental, s'alignent, encadrées de jardins. En cette saison si douce sur terre marocaine, les jardins sont en pleine floraison. La verdure recouvre le sol à perte de vue, jusqu'aux collines lointaines que la distance fait bleuir. C'est dans ce bleu légèrement brumeux que l'on montre le futur emplacement de la ligne de chemin de fer qui, partant de Casablanca, ira rejoindre Oran, par Rabat et Fez. A cette seule perspective, les imaginations s'échauffent. Déjà, la gare est entrevue, grandiose tête de ligne d'où partiront les veines d'acier qui s'en iront infuser la civilisation et la vie jusqu'aux confins les plus reculés du vaste empire. Ceux qui ont à cœur la prospérité de la plus grande France entrevoient en rêve, comme surgissant aux coups de sifflets de locomotives, un nouveau Casablanca, un Casablanca féerique dont parleront les sectateurs du Prophète comme d'une cité des Mille et une Nuits.

En attendant, jouissons des exquises soirées de l'arrière-saison dans cette calme banlieue que va troubler un jour le rou-

Les bandits déchargeaient leurs revolvers dans la direction du voiturier qui, fort heureusement, ne fut que très légèrement *atteint au bras gauche.*

Crime épouvantable. — Un drame horrible s'est déroulé jeudi soir, au lieu dit le Pont-des Goules, près de la gare de Vic-le Comte (Puy-de Dôme). Un pêcheur, Guillaume Courmier, âgé de trente-cinq ans, a fusillé successivement quatre personnes : Mandonnet, 44 ans, pêcheur; Mme Mandonnet, 32 ans; Mme Verdier, née Marie-Martin, 54 ans, aubergiste, Emile Verdier, 16 ans. Ces quatre personnes sont mortes. Une cinquième personne, M. Michel Verdier, aubergiste, 58 ans, très grièvement blessé, a été transporté d'urgence à hôpital de Clermont.

L'enquête ouverte a permis de reconstituer ainsi la genèse du drame. Jeudi, vers cinq heures du soir, Courmier sortit de chez lui armé d'un fusil et d'un rasoir et porteur de nombreuses cartouches. Il assaillit les époux Mandonnet au moment où ceux-ci rentraient dans leur maison. Leurs cadavres ont été retrouvés étendus sur le seuil de la porte. Il abattit l'homme et la femme à coups de fusil, puis lorsqu'ils furent à terre il les acheva à coups de rasoir. Il trancha la gorge de Mandonnet avec une telle violence que le rasoir resta dans la plaie.

L'assassin rechargea son fusil, franchit la rivière l'Allier, entra à l'auberge Verdier et *fusilla successivement le père Verdier, la* mère et le fils Emile.

C'est pour se venger des Mandonnet et des Verdier qui avaient servi de témoins contre lui dans une affaire correctionnelle devant le tribunal de Clermont qu'il commit son crime.

On croit que Courmier est allé se noyer.

Le neveu du Maharajah. — On n'a pas oublié les malheurs de Nauschad Ali Khan, incarcéré à Paris parce qu'il n'avait pas réglé une facture de 25,000 francs de perles. Nauschad a télégraphié à son oncle le maharajah, et le bon oncle a avisé l'ambassade britannique qu'il se portait garant des 25,000 francs. Aussitôt, Nauschad a été sorti de prison.

Naufrage d'un vapeur norvégien. — Le vapeur norvégien *Rap* s'est perdu corps et biens entre l'Angleterre et la Norvège. Jusqu'à présent, on n'a retrouvé que deux cadavres.

La scarlatine à Londres. — Une épidémie de fièvre scarlatine sévit actuellement à Londres. Plus de 2000 malades sont soignés dans les hôpitaux.

Krach de 1,200,000 fr. — A Rives (Isère), la banque Viallon et Cie vient de déposer son bilan, qui accuse, dit-on, un passif de 1,200,000 fr.

Ce krach affecte sensiblement la grosse industrie et ruine quantité de petits propriétaires, chez qui la consternation est générale.

SUISSE

Décès causé par une faute d'impression. — Un journal de médecine raconte le cas d'un ébéniste qui, se trouvant indisposé par suite de libations excessives, envoya sa femme chercher à la pharmacie une potion d'ammoniaque et d'eau de menthe, d'après une recette indiquée *dans un livre de médecine populaire.*

L'ébéniste but la potion et mourut quelques heures après. Il avait été empoisonné par la dose excessive d'ammoniaque : par le fait d'une faute d'impression, le livre de recettes indiquait 15 grammes au lieu de 15 gouttes.

Affections de la gorge.

Depuis plusieurs années, je me sers régulièrement des Pastilles Wybert, dites *Gaba*, de la Pharmacie d'Or, à Bâle. Autrefois, j'étais fréquemment atteint d'affections de la gorge en hiver ; *j'en suis* préservé depuis que je fais un usage régulier des Pastilles *Gaba*.

A. C., à *Soleure.*

En vente partout à 1 franc la boîte.

Demander strictement les PASTILLES GABA. 5097

lement des express. L'air y est si pur qu'on le dirait descendu des montagnes. Il apporte la bonne odeur de la terre fraîchement remuée. Dans tous les jardins, des Arabes bêchent et arrosent. Des nuées d'oiseaux chantent. Au loin, on voit la mer devenir d'un bleu foncé, tandis que les ondulations de terrains s'effacent dans une teinte violacée. Comme aux premières heures de la journée, les muezzins clament le nom d'Allah, et l'*Angelus* tinte. Un fin croissant de lune vient, tout exprès, dirait-on, se fixer au milieu du décor comme pour mieux accentuer son caractère musulman. Alors la ville surgit sur le fond du ciel étoilé et le soir qui tombe cache les larges blessures, encore béantes, que lui a faites le bombardement.

GEORGES FAVRE.

Publications nouvelles

P. Vuibert, LES « BOY SCOUTS ». — (Brochure gr. in-8°, avec 6 très belles planches hors texte ; Librairie Vuibert, 0 fr. 75).

Quand on a lu cette jolie brochure, au texte précis et substantiel, aux pittoresques illustrations, on connaît exactement ces *Boy Scouts* qui ont eu à travers le monde une fortune si extraordinaire et dont la Ligue d'éducation nationale cherche aujourd'hui à adapter les méthodes à l'esprit *français, sans doute parce que ces Scouts,* bien que ne faisant que des choses bonnes en elles-mêmes, ne semblent se préoccuper que d'être loyaux et robustes et ne font pas mention de leurs devoirs envers Dieu.

Conférences de la Grenette

LA FEMME HYGIÉNISTE DE LA FAMILLE
par M. Maurice Arthus

M. Arthus, professeur à l'Université de Lausanne, nous reste fidèle par sa conférence annuelle, qui obtient toujours un vif succès, quel qu'en soit le sujet. Or, le sujet d'hier soir était éminemment actuel et social. On s'est pressé en foule pour entendre le distingué conférencier.

Pendant des siècles, a dit M. Arthus, le médecin qui ignorait généralement les causes des maladies et n'en connaissait que les manifestations se bornait à les soigner et quelquefois à les guérir. Les *recherches méthodiques poursuivies dans* les hôpitaux et dans les laboratoires depuis une centaine d'années, en dévoilant les causes de bien des maux, ont permis d'en empêcher le développement : tout en demeurant un guérisseur, le médecin est devenu un hygiéniste.

L'hygiène, qui est la science de se bien porter, est éminemment complexe, car les agents qui provoquent les maladies sont multiples : nous en trouvons dans l'air que nous respirons, dans l'eau que nous buvons, dans les maisons que nous habitons ; nous en trouvons partout, *nous en trouvons à tout instant.*

Pour se bien porter, il faut donc une attention rigoureuse et persévérante à appliquer les règlements et les lois rédigés et promulgués par les hygiénistes, et ces lois sont multiples, et ces règlements sont minutieux.

Or les lois et les règlements ne s'imposent pas d'eux-mêmes : il faut une administration pour les appliquer, et plus la législation est touffue, plus nombreux doivent être les fonctionnaires chargés d'en assurer le respect.

L'administration d'hygiène doit être *instruite et consciencieuse; elle doit avoir* des représentants partout et toujours présents, puisque partout et à tout instant l'hygiène a ses droits à faire valoir ; elle doit être peu coûteuse, car, si l'on paye sans trop récriminer pour se guérir, on n'ouvre pas volontiers sa bourse pour ne point tomber malade. L'administration idéale serait celle qui, plaçant un gendarme dans chaque famille, ne lui demanderait pas de le payer. Or ce gendarme existe déjà, et il ferait assurément le service d'hygiène gratuitement pourvu qu'on l'en priât. Ce gendarme, *c'est la mère de famille.*

N'a-t-elle pas d'ailleurs la délicatesse, la constance, l'habitude des tâches modestes qu'elle accepte sans songer à en tirer gloire, le dévouement sans borne, le besoin sacré du devoir à remplir pour lui-même, sans paiement et sans récompense ? Et ce sont là précisément les qualités que doit posséder l'hygiéniste. La mère de famille a des titres incomparables à la place d'hygiéniste et elle ne demande qu'à en assumer la charge.

Toutefois, la bonne volonté et le dévouement ne suffisent pas à l'hygiéniste ; *il doit acquérir des notions scientifiques* étendues et précises. On ne naît pas hygiéniste comme on naît poète ; on le devient, comme on devient orateur. La jeune fille devrait donc acquérir, pendant ses années de préparation à la vie, de solides connaissances hygiéniques, qu'elle utiliserait plus tard quand elle serait mariée ; il y aurait là un enseignement nouveau à organiser, dût-on, pour lui trouver une place, supprimer quelqu'une de ces nombreuses inutilités que, sous le nom d'arts d'agrément, on héberge si généreusement dans les pensionnats féminins.

Voici quelques-unes des notions fondamentales qu'il importerait de faire assimiler par les futures hygiénistes des familles.

Pour conserver la santé, il faut respirer de l'air pur, se laver soigneusement, s'alimenter convenablement, se vêtir chaudement, se loger sainement ; il faut partager rationnellement sa vie entre l'activité et le repos ; il faut fermer sa porte aux ennemis nombreux et diligents qui rôdent autour du logis.

Il faut respirer de l'air pur, c'est-à-dire un air qui ait la composition normale et qui ne soit souillé ni par des produits de décomposition et de putréfaction des matières organiques, ni par les émanations, aussi diverses sans doute que mal connues, émises par les hommes. Par conséquent, il faut entretenir le logis en parfait état de propreté et il faut assurer sa parfaite ventilation, de façon que l'air qui le remplit n'y demeure pas trop longtemps.

Il faut se laver soigneusement, à l'eau et au savon, la tête, les mains, le corps tout entier, afin de le débarrasser des matières grasses ou cireuses qui le recouvrent, matières auxquelles adhèrent les germes microbiens et les poussières organiques décomposables, matières qui diminuent, au grand détriment de la santé, la sensibilité de la peau à l'action tonique et vivifiante de la chaleur et du froid, de l'air et de la lumière.

Il faut s'alimenter convenablement, c'est-à-dire consommer des aliments en quantité suffisante pour assurer, selon l'âge, la condition sociale, etc., les besoins divers de l'organisme, et sous une forme convenable pour qu'ils puissent être facilement digérés. L'alimentation la plus simple est assurément la meilleure, pourvu qu'elle soit agréable au goût, car ce qui se mange avec appétit se digère généralement bien. Le pain, la viande, le lait, les œufs, les légumes et les fruits, combinés en proportions convenables, forment la base de l'alimentation humaine. Le pain est le plus sain et le plus digestif de tous nos aliments : il doit former la base de notre nourriture. La viande rend des services comme tonique, surtout pendant la période de développement, mais il n'en faut pas abuser, car, prise en excès, elle est la cause de bien des maux. Le lait, aliment exclusif de la première enfance, aliment important de la seconde enfance, peut entrer dans l'alimentation de l'adulte, pourvu qu'il soit digéré facilement par celui-ci. Les œufs ont une valeur alimentaire considérable ; ils sont toniques et reconstituants au même titre que la viande. Les légumes et les fruits, dont la valeur nutritive est tantôt grande, tantôt médiocre, complètent avantageusement la ration, en assurant la variété au plus grand profit de l'appétit. On pourrait sans inconvénient adopter l'eau comme boisson ; pourtant, l'absorption d'un demi-verre de vin additionné de son volume d'eau, pendant le principal repas, ne saurait nuire à la santé.

Il faut se vêtir chaudement : il faut adopter résolument et sans réserve les vêtements de laine, afin d'éviter les brusques refroidissements superficiels qui provoquent si souvent des congestions viscérales incompatibles avec la santé ; il faut surtout vêtir chaudement les enfants, moins capables que les adultes de lutter contre le froid.

Il faut se loger sainement, puisqu'en général une importante partie de la vie se passe au logis ; les chambres doivent être grandes et aérées, pour que l'air y soit aussi pur que possible ; la lumière doit y pénétrer largement, pour que les germes morbides qu'on y aurait par mégarde introduits y soient rapidement détruits : les murs et le sol en doivent être secs, car l'homme n'est pas fait pour vivre dans l'eau.

Il faut partager rationnellement son temps entre l'activité et le repos, parce que c'est là une loi de nature ; l'activité ne doit pas aller jusqu'au surmenage, ni le repos jusqu'à l'inertie. L'exercice physique est nécessaire à l'homme, mais il n'est pas besoin pour s'y adonner de devenir un sportif.

Il faut fermer sa porte aux ennemis du dehors qui rôdent autour du logis. Ces ennemis, ce sont les microbes générateurs des maladies contagieuses. Ils nous arrivent par l'eau : il faut donc la choisir avec soin ; ils nous arrivent par les malades et par les convalescents : il faut donc prendre des précautions contre ceux-ci, sans pourtant tomber dans l'affolement. Dans la lutte contre les microbes, il faut de la prudence sans terreur, il faut du courage sans témérité.

Convenablement préparée pendant sa jeunesse, la mère de famille ne se bornera pas à assurer l'hygiène de la maison : elle deviendra encore l'éducatrice de ses enfants ; comme elle assure déjà le plus souvent leur éducation morale, elle assurera aussi leur éducation hygiénique, afin de les mettre en état de veiller plus tard eux-mêmes sur leur santé physique comme sur leur santé morale.

La femme n'occupe pas toujours dans la famille la place qui lui est due : ici, elle est considérée comme l'esclave au quel on impose tous les travaux rudes et humiliants, toutes les corvées ; là, elle est considérée comme un jouet ou comme un objet de luxe, et cette seconde conception de la situation féminine est assurément plus injurieuse encore que la première. Et cela est injuste : l'homme abuse de la force et de la puissance que lui ont données la nature, les mœurs et les lois. Mais la femme qui, par paresse d'esprit ou par mollesse de caractère se complaît dans les œuvres serviles et, ne cherche pas à se perfectionner à son plus grand profit et à celui des siens, ne mérite pas mieux que d'être esclave ; et la femme qui, par frivolité et par vanité, se complaît aux seuls passe-temps mondains ne mérite pas d'être prise au sérieux. Il ne s'agit pas, du reste, d'amener les femmes à s'occuper de choses qui ne s'accordent guère avec la grâce et la douceur, ces deux qualités éminemment féminines ; mais il faut souhaiter leur voir acquérir la place qui leur est due, celle d'associée de leur mari dans la lutte pour la vie. Qu'elles s'en montrent dignes en s'appliquant aux besognes sévères, graves et vivifiantes ; qu'elles soient des hygiénistes instruites, vigilantes et dévouées ; leur vie criera justice pour elles si haut et si fort que, quoi qu'en puissent dire et penser les hommes, les mœurs et les lois, elles obtiendront, dans la famille et dans la société, la place qui leur est légitimement due.

C'est par de chaleureux applaudissements que l'auditoire, charmé et conquis par ce beau plaidoyer social, a témoigné sa reconnaissance au conférencier. On n'avait jamais entendu, sur l'hygiène du foyer, des notions aussi remarquablement vulgarisées, en une parole aisée, fine et gracieuse.

Le QUINA-LAROCHE est le meilleur médicament pour stimuler et rétablir les fonctions de l'estomac.

Fr. 5.— le flacon dans toutes les pharmacies. 1570

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Espagne et France

Paris, 16 décembre.

Sp. — Le correspondant madrilène du *Petit Parisien* dit qu'on a fort remarqué, après l'entretien d'hier entre MM. Garcia Prieto et Geoffray, que le ministre d'Etat espagnol a eu une longue conversation avec l'ambassadeur d'Angleterre. Ce serait l'indication de sérieuses difficultés.

Le correspondant ajoute que le ministre *d'Etat n'a pas encore transmis* la réponse de l'Espagne aux propositions françaises, réponse qu'il aurait dû remettre hier.

Suivant le *Matin*, l'optimisme des milieux officiels, sur la marche des pourparlers franco espagnols, diminue sensiblement. On croit que les négociations préliminaires dureront un mois et que la discussion nécessitera deux à trois mois.

Le procès de Cullera

Madrid, 16 décembre.

Le conseil de guerre espagnol tenu ces *jours à Zueca a prononcé la peine de* mort contre six accusés. Le ministère public avait requis cette peine contre sept accusés.

On n'a pas oublié l'agitation révolutionnaire qui secoua l'Espagne en septembre dernier. Dans la province de Valence, en particulier, il y eut de nombreux attentats. Mais nulle part ils ne furent aussi graves qu'à Cullera, village non loin de Valence où se trouvait depuis longtemps un foyer intense de propagande révolutionnaire entretenu par une société qui avait fondé des écoles sur le modèle de celles que Ferrer avait établies à Barcelone.

Le règne de l'anarchie fut établi à Cullera.

Le juge d'instruction du district résolut de se transporter dans ce village pour rétablir l'observation de la loi. Il s'appelait Santiago Lopez de Rueda. Deux greffiers, un garde et quelques autres personnes seulement l'accompagnaient. A peine avait-il, avec son équipage, franchit le pont qui séparait le village du reste du pays, qu'une horde de révolutionnaires se précipita sur lui et sur les siens. Le greffier Antonio Dols fut le premier blessé. Les misérables l'achevèrent à coups de poignard.

Le juge avait cependant pu atteindre la *mairie. On vint l'y prendre. On le traîna* dans les rues de Cullera où il fut achevé à coups de pierre. Le sort du second greffier fut pire. Il vivait encore lorsqu'on lui arracha les yeux. Il expira dans les plus atroces souffrances.

On dépeça, on mutila abominablement les cadavres des malheureux.

Le naufrage du « Delhi »

Tanger, 16 décembre.

Le duc et la duchesse de Fife ont passé la journée d'hier vendredi alités. Ils sont encore très fatigués et portent des contusions sur tout le corps ; ils sont toujours sans linge personnel.

On mande d'El-Dj mila que les travaux de sauvetage se sont poursuivis pendant toute la journée sans arrêt. La mer a baissé et le vent est tombé, ce qui a permis d'installer un second va-et-vient, dans lequel les marins passent attachés à des ceintures de sauvetage. On a ainsi amené soixante personnes à terre. Quarante marins, avec le capitaine, resteront à bord pour descendre les lingots d'or et d'argent. Un passager blessé sera descendu avec un appareil spécial. La situation du navire devient toujours plus critique.

Les recherches faites sur la côte n'ont pas fait retrouver les cadavres des marins français du *Friant*. Le croiseur *Weymouth* est arrivé sur les lieux.

Lois sociales

Londres, 16 décembre.

Le Parlement a adopté le bill réglementant le travail des employés de magasin et le bill des assurances nationales contre la maladie et le chômage. La Chambre des communes a accepté les amendements apportés à ce dernier bill par la Chambre des lords.

L'armée anglaise

Londres, 16 décembre.

Sp. — Dans une lettre qu'il adresse à la presse, lord Roberts déclare que l'indifférence du peuple anglais a contribué à augmenter le relâchement qui se produit dans tous les services de l'armée. « Nous avons été, dit-il, à deux doigts de la guerre, et l'armée anglaise n'était pas prête. Notre fusil est inférieur à ceux des armées française et allemande. Notre artillerie n'est guère plus satisfaisante. *Quant à l'aviation*, nous sommes bien au-dessous de ce qui s'est fait en France et en Allemagne. »

Lord Roberts blâme les éloges prodigués à l'armée territoriale et les qualifie de supercherie et d'imposture. Il conclut en affirmant la nécessité du service militaire obligatoire.

Mineurs ensevelis

Stafford (Angleterre), 16 décembre.

Cinq mineurs, dont un a péri en tentant de sauver les autres, restent enfermés au fond d'une mine en feu à Cannock Chase Quoique leur position semble désespérée, les sauveteurs, dirigés par un professeur de l'Université de Birmingham, s'acharnent à se frayer un chemin jusqu'à eux à travers les éboulis et dans une atmosphère irrespirable ; ils sont obligés de faire des boissages à mesure qu'ils avancent.

Le duc de Luxembourg

Luxembourg, 16 décembre.

L'état de santé du duc provoque de sérieuses inquiétudes.

Au Reichsrat de Vienne

Vienne, 16 décembre.

La Chambre a adopté, hier vendredi, par 276 voix contre 180, le budget provisoire pour six mois. Une motion tendant à restreindre le budget provisoire à quatre mois a été repoussée. La Chambre a également repoussé, par 198 voix contre 167, une motion du député pangermaniste Malik invitant le gouvernement à supprimer la défense faite actuellement aux divorcés de confession catholique de se remarier. Ensuite, le président du Conseil a répondu aux interpellations sur la retraite du chef d'état-major général et sur la politique extérieure.

Russie et Polonais

Vienne, 16 décembre.

A la Chambre des députés, les Polonais ont déposé une motion d'urgence invitant le ministère des affaires étrangères à faire des démarches auprès des puissances signataires de l'Acte du Congrès de Vienne en vue de la sauvegarde du principe de l'inviolabilité de la frontière polonaise, actuellement menacé par le gouvernement russe.

Vienne, 16 décembre.

La *Correspondance polonaise* annonce que le Club polonais a décidé de protester contre la séparation du gouvernement de Chelm du royaume de Pologne. Le Club polonais a en outre exhorté la population de Galicie à rester calme.

La question crétoise

Athènes, 16 décembre.

Les journaux du soir annoncent que vingt-cinq députés crétois se sont embarqués à la Canée à bord d'un paquebot à destination du Pirée, pour aller siéger à Athènes. Un détachement de matelots français a occupé le bâtiment pour empêcher leur départ.

Détenus en révolte

Paris, 16 décembre.

On mande d'Orléans au *Matin* que les pupilles de la colonie pénitentiaire de Saint-Maurice sont en révolte depuis 48 heures. Plusieurs d'entre eux se sont enfuis. Une partie ont été repris. Dix courent encore.

Les affaires persanes

Constantinople, 16 décembre.

Le comité persan de Constantinople a communiqué à la presse un télégramme de Nedjed dans le district de Bagdad, annonçant qu'un appel a été adressé à tous les Persans pour maintenir l'intégrité de la Perse contre les attaques de la Russie. Un corps de 35,000 volontaires s'est formé et est prêt à marcher en Perse. Un second télégramme rapporte que, au moment même où le corps allait partir, l'uléma supérieur, Ulla Kiazim Khorassani, a été assassiné.

Londres, 16 décembre.

On mande de Téhéran au *Daily Mail* que le boycottage de la cavalerie anglo-indienne dans le Chiraz est si complet que ces troupes ne peuvent pas obtenir les vivres nécessaires à leur subistance.

La révolution en Chine

Changhaï, 16 décembre.

Le général Tchang, qui était parti de Nankin avec trois mille impériaux, a reçu des renforts importants du Chang-Toung ; lorsqu'il disposera de dix mille hommes, il établira la base de ses opérations à Sou-Tchéou-Fou. Quand l'armistice expirera, le général Tchang tentera de reconquérir Nankin ; il suivra pour cela deux routes, celle du Grand Canal et celle de la voie ferrée, en faisant des réquisitions en cours de route. La personnalité énergique du général Tchang est de nature à attirer sous ses drapeaux les rebelles du nord de la province, qui sont indécis.

Changhaï, 16 décembre.

Les révolutionnaires de Nankin font des préparatifs de défense; ils ont réquisitionné tout le matériel roulant de la voie ferrée et ont débarqué de gros canons à Pou-Kéou. Ils disposeraient de 25,000 hommes dans la région de Nankin et recevraient continuellement du Kouang-Toung des renforts qui arrivent par petits détachements.

On s'attend à la prochaine clôture de la session de la Convention nationale de Nankin.

Pendaison d'un pasteur nègre

Londres, 16 décembre.

Les journaux publient une dépêche de Jackson, en Géorgie, signalant qu'un pasteur nègre condamné à mort a été *pendu à une potence que les autorités* firent ériger sur la scène de l'Opéra, en présence des parents et des amis d'un planteur que le pasteur avait tué à coups de fusil au cours d'une bagarre.

SUISSE

En l'honneur de M. Motta

Faido (Tessin), 16 décembre.

M. Motta, conseiller fédéral, est parti ce matin, à 8 h. 45, d'Airolo, accompagné de M. Cattori, vice-président du Conseil d'Etat, et d'une délégation de la droite.

Il est arrivé à Faido, chef-lieu de la Léventine, à 9 h. 20 et y a été reçu par les autorités, les sociétés et une foule considérable.

Un cortège, musique en tête, a traversé le bourg. Sur la place Franscini, devant l'Hôtel de Ville, le syndic, M. l'avocat Cattaneo, a prononcé un discours patriotique. M. Motta, très applaudi, a répondu.

Des vins d'honneur ont été offerts, puis le cortège a regagné la gare.

M. Motta est parti à 11 heures pour Bellinzone.

Université de Lausanne

Lausanne, 16 décembre.

L'Université de Lausanne compte 1331 étudiants et auditeurs, dont 866 étrangers.

Prix des vins

Aigle, 16 décembre.

Les vins blancs récoltés en 1911 dans les vignobles d'Aigle et d'Yvorne de l'association viticole d'Aigle (64 mille litres dans 32 vases) mis à prix à 82 cent., se sont vendus de 83 ½ cent. à 90 cent. le litre (prix moyen 85,3 cent).

Accident du travail

Soleure, 16 décembre.

Dans une carrière en dessous de la fabrique de cellulose d'Attisholz, un ouvrier italien a eu les deux jambes broyées par la chute d'une masse de pierres et a été blessé si grièvement qu'on doute qu'il en réchappe.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technicum de Fribourg

Du 16 décembre

BAROMÈTRE

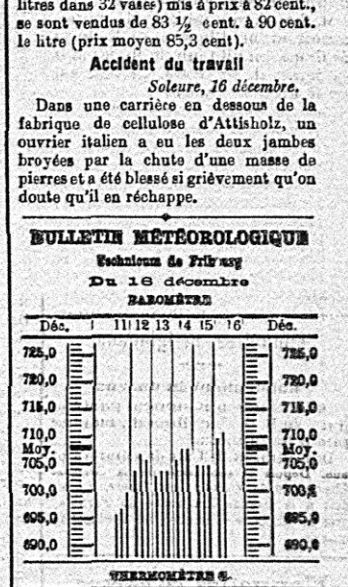

THERMOMÈTRE C.

Déc.	11	12	13	14	15	16	Déc.
8 h. m.	1	2 —	1	0	2		8 h. m.
1 h. s.	2	3	0	3	2	4	1 h. s.
8 h. s.	2	3	1	3	3		8 h. s.

HUMIDITÉ

8 h. m.	90	94	94	94	94	94	8 h. m.
1 h. s.	90	90	94		94	94	1 h. s.
8 h. s.	94	94	94	90	94		8 h. s.

Température maxim. dans les 24 h. : 5°
Température minim. dans les 24 h. : 0°
Eau tombée dans les 24 h. : 15,5 mm.

Vent — Direction S.-O.
Force : léger.
Etat du ciel : clair.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich

Température à 8 heures du matin, le 15 décembre.

Paris	9°	Vienne	2°
Rome	10°	Hambourg	2°
St-Pétersbourg	1°	Stockholm	1°

Conditions atmosphériques ce matin, 16 décembre, à 7 h. :

Beau, calme à Bâle et Genève. Très beau temps à La Chaux-de-Fonds. Pluie à Coire, Ragaz, Locarno et Lugano. Nébuleux à Neuchâtel. Neige à Davos et à Saint-Moritz. Föhn à Coire. Partout ailleurs couvert.

Température : —2° à Davos et Saint-Moritz ; —0° à Göschenen ; 1° à la Chaux-de-Fonds ; 2° à 6° sur tout le plateau suisse, *7° à Locarno et Vevey ; maxima 8° à* Montreux.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 16 décembre, midi.

Ciel variable. Quelques nuages. Gelée blanche.

Plus de nuits blanches

si préjudiciables aux mères pendant la période de dentition de leurs enfants si elles ont soin de leur administrer régulièrement, avant et durant ce temps, de l'Emulsion Scott. Des milliers de mères confirment que

l'Emulsion SCOTT

a été un bienfait pour leurs enfants pendant la dentition. Il est de grande importance de mentionner que les enfants prennent volontiers, dès l'âge le plus tendre, l'Emulsion Scott; qu'ils deviennent alors de charmants bébés et qu'ils sont rapidement en possession de fortes et superbes petites dents.

Exiger toujours l'Emulsion avec cette marque de Pêcheur, marque du procédé Scott.

Prix :
2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.
Scott & Bowne, Ltd., Chiasso (Tessin).

FRIBOURG

Election au Grand Conseil
du 17 décembre 1911
DANS LE DISTRICT DU LAC

Liste démocratique :

MM.

Leicht, Fréd., député, Salvagny.
Guillod, Henri, député, Naut.
Schorro, R., député, Liebistorf.
Benninger, J., député, Salvagny.
Lutz, Adolphe, député, Greng.
Gutknecht, F., juge de paix, Ried.
Audergon, L^s, dép., Cournillens.

C'est l'heure des dernières cartouches dans le district du Lac. Les munitions de la presse radicale sont bien mauvaises ; les appels du *Murtenbieter* aux électeurs sont courts de souffle et maigres d'inspiration. L'avant-dernier est tout entier consacré à excuser la présence dans la liste radicale des deux noms « étrangers » de M. Bartsch et de M. Gross. Le *Murtenbiter* plaide lourdement les circonstances atténuantes à la décharge du comité radical du Lac, qui a dû accepter ces deux candidats, bien à contre-cœur, comme cela se lit entre les lignes du *Murtenbiter*. « Le parti libéral a réduit au minimum le nombre des candidats étrangers au district », écrit le journal moratois, qui s'évertue à faire avaler ce minimum aux populations.

On sent bien que celles-ci ont une forte répugnance à voter pour un candidat fraîchement importé du Mecklembourg et qui aspire à représenter le peuple fribourgeois avant d'avoir eu le temps de se donner le moindre titre à cet honneur. Ne parlons pas du rédacteur de l'*Indépendant*, qui a, aux yeux des populations agricoles et maraîchères du district du Lac, le mérite singulier d'avoir ouvert son journal à des attaques fielleuses contre les campagnards et les maraîchers qui approvisionnent le marché de Fribourg. On se rappelle que l'*Indépendant* reprochait aigrement aux paysans les *plapparts* que leurs vaches laissaient sur les promenades de Fribourg ! Il accusait les marchands de légumes de faire payer leurs produits plus chers qu'on ne les vend partout ailleurs. Les maraîchers vulliérains, si nombreux aux marchés de Fribourg, auront pris bonne note de cette calomnie.

Toute l'animosité de l'*Indépendant* à l'égard de nos agriculteurs était condensée dans ces quelques lignes acrimonieuses.

Aussi le *Murtenbieter* gémit-il de voir la liste radicale encombrée de ces deux *impedimenta* et s'efforce-t-il de pallier l'effet désastreux qui en résulte sur l'opinion des campagnards du Lac.

Le journal moratois s'est imaginé donner du crédit aux deux candidatures « étrangères » en disant que ce sont celles dont le parti conservateur redoute surtout le triomphe ! Ce propos est risible. Voit-on le gouvernement trembler d'appréhender la nomination de MM. Bartsch et Gross ? Il a eu en face de lui des adversaires d'une autre taille, à côté desquels les deux néophytes du parti radical paraissent bien petits.

La vérité est que le *Murtenbieter* sent toute la faiblesse de la liste qu'il patronne et qui ne peut se comparer à celle qui porte l'étiquette démocratique et où brillent de vieux noms du terroir, comme les Benninger, les Leicht, les Schorro, les Guillod, les Lutz, les Gutknecht, les Audergon.

Les candidatures démocratiques sont celles d'hommes rompus aux affaires publiques, en contact permanent avec les populations, ayant donné les preuves de leur dévouement au bien général et honorés de la confiance de leurs concitoyens.

Attachés au sol du pays par leurs racines familiales ou par une longue adoption, en communauté d'âme avec leurs concitoyens, les candidats de la liste démocratique sont les interprètes nés des aspirations des populations du Lac et les défenseurs naturels de leurs intérêts. C'est à ces hommes expérimentés et considérés qu'ira demain, nous en avons la certitude, la majorité des suffrages populaires !

Statistique électorale. — On nous écrit :

L'*Indépendant* veut faire croire à ses lecteurs que le parti radical a encore dans le district de la Broye environ 1500 adhérents. Nous allons essayer de le ramener dans le chemin de la vérité. Pour l'élection du 3 décembre dernier, le total des électeurs inscrits s'est élevé à 3667, le nombre des votants à 3057. Si nous déduisons de ce dernier chiffre 119 bulletins nuls ou blancs, les bulletins valides atteignent le chiffre de 2938. Le maximum des voix obtenues par les candidats de la minorité s'est élevé à 282. Il reste donc en faveur du parti conservateur 2656 votants.

610 électeurs se sont abstenus ; si nous additionnons à ce chiffre les 119 bulletins nuls ou blancs, nous obtenons un total de 729 citoyens qui ne se sont pas prononcés.

L'*Indépendant* ne pourra nous refuser le droit de revendiquer au minimum 200 conservateurs dans ce contingent. Ajoutez-les aux 2656 voix conservatrices exprimées dans le scrutin, on a un effectif de 2855 conservateurs ; reste pour le parti radical : 3667 — 2856 = 811 adhérents au maximum.

Dans les divagations de son imagination, l'*Indépendant* a vu double.

Rien d'étonnant si l'opposition, qui comptait il y a cinq ans dans le district de la Broye environ 1000 partisans, en a perdu plus de 200 aux dernières élections. Lorsque les chefs se retirent, il ne reste guère de soldats pour aller au feu. Les dernières élections ont prouvé que dans le district de la Broye l'opposition est en pleine déroute. Les agents électoraux du parti radical attendaient des ordres, mais au dernier moment ils reçurent cette simple consigne : « Biffez Chassot et remplacez-le par le docteur Thürler. Pour le reste, nous laissons chaque commune agir comme elle l'entendra ! »

Allons, pauvre *Indépendant*, avoue que la politique du dénigrement et de l'injure t'a préparé de cruelles surprises !

Conseil d'Etat (*Séance du 16 décembre 1911*). — Le Conseil d'Etat agrée, avec remerciements pour les bons services rendus, la démission de M. Alfred Monnard, à Châtel-Saint-Denis, de ses fonctions de greffier de la justice de paix du 2me cercle de l'arrondissement de la Veveyse.

— Il délivre à M. Xavier Neuhaus, fils de Charles, de Montagny-la-Ville, à Fribourg, une patente de licencié en droit l'autorisant à pratiquer devant les tribunaux inférieurs, sous la direction et la responsabilité de M. le Dr Pierre Aeby, avocat, à Fribourg.

L'exposition de nos artistes. — L'exposition des œuvres de nos artistes fribourgeois installée à la maison de justice continue à jouir de la faveur de nombreux visiteurs. Des réductions sont prévues pour les écoles, et demain, dimanche, après midi, le prix d'entrée sera abaissé à vingt centimes, dès 1 heure.

Le public n'apprendra pas sans intérêt qu'un certain nombre de tableaux exposés ont été acquis pour la tombola du Salon.

Arbre de Noël de l'asile de l'Auge. — C'est demain dimanche et lundi, à 4 heures, qu'aura lieu la représentation toujours si goûtée donnée par l'école enfantine du rectorat de Saint-Maurice. Cette fois encore, les petits acteurs feront merveille, et c'est à la joie de tous les spectateurs que se déroulera leurs petites scènes naïves et gracieuses.

On sait la peine que se donnent les dévouées maîtresses pour préparer cette charmante fête. Aussi ne manquera-t-on pas de les récompenser en accourant nombreux à l'appel qu'elles adressent à tous les généreux amis de l'enfance en faveur de leurs chers petits élèves et protégés.

L'asile est fréquenté, cette année, par plus de 200 enfants de trois à six ans. C'est dire combien l'œuvre mérite d'être encouragée et soutenue.

Orphelinat de Fribourg. — L'Orphelinat bourgeoisial organise comme d'habitude, pour le 25 décembre prochain, sa petite fête familiale de l'Arbre de Noël ; c'est une réjouissance annuelle que les orphelins attendent avec une fébrile impatience ; le programme en est à la fois simple et charmant :

5 h. productions musicales et littéraires ; 6 h. embrasement de l'arbre ; 7 h. distribution de petits cadeaux aux enfants.

La commission se recommande à la générosité du public pour mener à bien cette petite entreprise philantropique.

Les dons seront reçus avec reconnaissance par M. Albert Hug, directeur de l'Orphelinat.

La poste et les fêtes de fin d'année. — La Direction générale des postes fait au public, à la veille des fêtes de fin d'année, un certain nombre de recommandations dont voici les principales :

Tous les envois remis à la poste doivent être emballés et ficelés d'une manière tout particulièrement soignée.

Les adresses [illegible] être écrites sur l'emballage même [illegible] l'envoi, ou y être collées fortement.

Les adresses volantes, à l'emploi desquelles on renoncera dans la mesure du possible, doivent être suffisamment fortes et fixées très solidement aux envois.

L'adresse du destinataire doit être indiquée avec un soin spécial sur tous les envois. L'indication de la rue et du numéro de la maison est indispensable pour les envois à destination des villes.

L'adresse de l'expéditeur doit de même, autant que possible, être indiquée.

Le public est prié, dans son propre intérêt, de ne pas consigner les envois de cadeaux seulement deux ou trois jours avant Noël ou le nouvel an ; mais de le faire plus tôt, si possible.

L'emploi d'enveloppes de très petites dimensions devrait être évité.

Les mandats de poste, les mandats de payement et les remboursements lettres ne sont pas distribués le 25 décembre et le 1er janvier ; le 24 décembre, cette distribution n'a lieu que le matin.

Vente de sources en Veveyse. — A la préfecture du Châtel est déposée une demande d'autorisation pour vente à la commune de Maracon des sources jaillissant des pâturages de « la Caillette », de la « Moille Progin » et des « Moilles Dessous », situées sur le territoire de Châtel et se déversant dans la Broye, vers La Rougève.

Poste au concours. — A la suite de la démission du titulaire, le poste de receveur d'Etat du district de la Glâne, à Romont, est mis au concours.

Le feu à la sacristie de Surpierre. — On nous téléphone de Surpierre que ce matin, au moment où il allait sonner l'*Angelus*, le sacristain de l'église paroissiale constata à son grand effroi qu'un incendie avait éclaté pendant la nuit dans la sacristie ; le feu avait dévasté les armoires où étaient enfermés les ornements sacrés ; ceux-ci avaient été réduits en cendres. L'alarme fut aussitôt donnée et en peu de temps, toute la population de la paroisse se trouva sur les lieux, prête à organiser la défense de l'église, pour le cas où le feu menacerait d'étendre plus loin ses ravages. Mais heureusement, l'incendie, confiné à la sacristie, se trouvait étouffé. Les vases sacrés étaient restés indemnes. La destruction des ornements était déjà assez affligeante et tout le monde était navré de ce malheur.

On suppose que le feu a été communiqué aux armoires par le calorifère surchauffé, à la faveur de quelques fissures inexplicables. Cependant le calorifère paraissait établi selon les règles de la prudence et l'on avait pleine confiance dans la maçonnerie qui devait empêcher tout contact dangereux.

Foire au bétail d'Estavayer. — Abondamment fournie et visitée par de nombreux marchands, la foire au bétail d'Estavayer a été très animée ; beaucoup s'y sont rendus à la nouvelle que la foire au bétail de Payerne n'aura pas lieu, en raison de la fièvre aphteuse qui a éclaté à Combremont.

Sur le marché aux porcs, les transactions ont été actives. Comparativement à la foire précédente, ce marché était moins fourni en nombre, mais mieux en qualité. Prix très élevés, comme toujours.

Le contrôle des entrées a fourni les chiffres suivants : gros bétail, 125 pièces (en novembre : 85) ; porcs, 280 (370). La gare a expédié 105 têtes de tout bétail, par 18 wagons.

Calendrier

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE

IIIme dimanche de l'Avent.

A mesure que l'Emmanuel approche, l'accent de la prière devient plus vif. Confiants en Dieu, soyons sans inquiétude exagérée des choses de la terre pour nous mieux préparer à la prochaine venue du Sauveur.

Services religieux de Fribourg

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE

Saint-Nicolas : 5 ½ h., 6 h., 6 ½ h., et 7 h., Messes basses. — 8 h., Messe chantée des enfants. — 9 h., Messe basse paroissiale avec sermon. — 10 h., Office capitulaire. — 1 ½ h., Vêpres des enfants. — 3 h., Vêpres capitulaires. Bénédiction. — 6 h. Chapelet.

Saint-Jean : 7 h., Messe basse. — 8 ½ h., Messe des enfants avec instruction. Chants. — 9 ½ h., Grand'Messe avec sermon. — 1 ½ h., Vêpres, catéchisme et Bénédiction. — 6 ½ h., Chapelet.

Saint-Maurice : 6 h., Messe basse. — 8 h., Messe basse — 9 h., Grand'Messe. — 2 h., Vêpres. Bénédiction. — 7 h., Chapelet. Prière du soir.

Collège : 6 h., 6 ½ h., 7 h., 7 ½ h., Messes basses. — 8 h., Office des étudiants. Sermon. — 9 ½ h., Messe des enfants, sermon. — 10 h., Office paroissial, sermon. — 1 ¼ h., Vêpres des étudiants. — 2 ½ h., Vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 5 ½ h., Messe de l'Avent. Bénédiction. — 8 h., Messe chantée. Sermon allemand. — 2 h., Vêpres. Sermon français, Bénédiction. Chapelet.

RR. PP. Cordeliers : 6 h., 6 ½ h., 7 h., 7 ½ h., 8 h., Messes basses. — 9 h., Grand'Messe. — 10 ½ h., Service académique, avec sermon. — 2 ½ h., Vêpres. Bénédiction.

RR. PP. Capucins : 5 h. 20, 5 h. 50, 6 h. 20, Messes basses. — 10 h., Messe basse. — 4 h., Assemblée des Tertiaires de langue allemande.

SOCIÉTÉS

Union instrumentale. — Demain dimanche, à 8 ½ h., dans la grande salle du Chamois, soirée familière pour les membres actifs, passifs, honoraires et les amis de la Société. Productions musicales, etc. Invitation cordiale.

Orchestre de la ville. — Répétition ce soir samedi, à 8 ½ h., au local, pour concert.

Société de tir les « Jeunes Patriotes ». — Réunion familière des membres, demain dimanche, à 8 h. du soir, brasserie Peier, 1er étage.

Société des abstinents catholiques. — Demain dimanche, à 8 h. du soir, dans la grande salle de la Maison de justice, réunion ordinaire. *Tractandum :* Projets de statuts.

Football Club Stella. — Ce soir, samedi, assemblée ordinaire obligatoire pour tous les membres actifs. Invitation cordiale pour les membres passifs. Nomination d'un comité de soirée.

Cercle catholique. — Dimanche 17 décembre, à 8 ¼ heures, soirée familière pour les membres du Cercle et leurs familles.

Cercle social ouvrier, Grand'Rue, 13, section littéraire. — Demain, dimanche, dès 8 h. du soir, soirée familière ; productions diverses ; orchestre. Invitation cordiale.

Revue financière

Les Bourses sont actuellement préoccupées de la rareté de l'argent. A Berlin, le report se paye de 7 à 7 ½ % et il y a lieu de croire qu'à la fin de ce mois ce taux haussera encore. Les changes en ont subi les conséquences, et nous trouvons l'Allemagne au plus élevé : près de 123,90 ; la France frise la limite de 100,40.

Les fonds d'Etat, notamment le Russe, sont bien tenus. Les valeurs cuprifères sont très fermes, tandis que l'on constate un tassement des valeurs de caoutchoucs ; cependant la Financière des caoutchoucs est à 183. Le marché des mines d'or a souffert de réalisations, et les cours de la plupart des valeurs ont encore perdu un peu de terrain. Les actions industrielles et celles des banques demeurent fermes.

Les Banques sont de nouveau en pleine campagne d'émission. Le canton de Schwyz vient d'émettre un petit emprunt de 1,200,000 à 4 ¼ % à 20 ans, dénonçable après cinq ans.

La Société générale d'Electricité à Berlin émet actuellement 38,000,000 fr. obligations à 4 ½ % à 100,75. Le cours, en bourse de Berlin, de l'ancienne obligation 4 ½ % avec les mêmes garanties est de 101,70 ; prix fait au mois de juin, 103,10. Ce titre est de tout premier ordre et sera coté en bourse, où il aura un large marché. La Banque de l'Etat de Fribourg s'en est assuré une tranche qu'elle réserve à sa clientèle, sans frais.

Le 5 ½ % Péruvien, lancé de Londres, a été un succès ; cependant les garanties de ce titre ne paraissent pas de nature à le recommander comme valeur de repos. Le 5 % Chilien a été également couvert plusieurs fois, ce qui prouve que le public préfère généralement le gros rendement aux bonnes garanties.

A Fribourg, les établissements de crédits sont en bonne tenue. La Caisse hypothécaire est offerte à 630 fr., la Banque cantonale, prix fait, à 615, auquel cours elle reste demandée ; l'offre monte à 630. Crédit Gruyérien, 610. Banque Populaire de la Gruyère, demandée à 690. Le reste du marché est sans intérêt spécial. Les Condensateurs montent de 10 fr.

LE
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina
Concessionnaires pour le canton de Fribourg
Les Fils de G. Viesrino, Fribourg.

BOURSE DE FRIBOURG

16 décembre 1911

Cote des valeurs

	OBLIGATIONS		Demande	Offre
3	Chem. de fer fed.	1903	—	—
3 ½	Confed. Série A.-K.		—	—
3	Fribourg Etat.	1892	—	—
3	» »	1903	—	—
3 ½	» »	1899	—	—
4	» 3 ½ dit.	1907	—	—
3 ½	Frib., Ville.	1890 Etat	—	93 —
3 ½	» »	1892 gaz	—	—
3 ½	» »	1896	—	—
3 ½	» »	1902	—	—
4	» »	1909	—	—
4 ½	Bulle »	1re hyp.	—	94 —
4	» »	1899	—	97 —
4	Comm. de Broc	1887	—	—
4	» » »	1910	—	98 —
3 ½	Caisse hyp. frib.	P.	92 —	—
3 ½	» » »	R.	95 —	—
3 ¼	» » »	S.	92 —	—
4	» » »	L	97 —	—
4	» » »	M.	—	—
4	» » »	O.	96 50	—
4	» » »	B.	—	—
3 ½	Banq. hyp. suisse	H.	—	94 —
3 ½	Banq. hyp. suisse	J.	—	—
4	» » »	D.	—	—
4 ½	» » »	E.	—	—
4 %	Soc. Navigat., N.-M.		—	101 —
4 ½	» » »	»	—	—
4	Bulle-Romont	1894	—	96 —
4 ½	Tramw., Fribourg		—	100 25
4 ½	Funic. Neuv.-St-P.		—	—
4 ½	Elec., Monthovon		—	100 50
4	Electrique de Bulle		—	97 —
4 ½	Brasserie du Cardinal		—	101 —
4 ½	Beauregard av. hyp.		—	101 —
4 ½	» sans hyp.		—	—
4 ½	Procédés Paul Girod		—	—

	ACTIONS			
Caisse hyp., frib.	500	—	—	630 —
Banq. cant. frib.	500	—	615 —	630 —
Crédit gruyér.	500	—	—	610 —
» p. fond.		—	95 —	—
Crédit agr., Estav.	500	—	—	630 —
Banq. pop. Gruy.	200	—	290 —	—
Banq. pop. Glâne	100	—	130 —	150 —
Banque ép. et prêts, Estav.	200	—	—	—
Banque nationale	100	—	—	495 —
Banq. Hyp. suisse	500	—	—	560 —
Bulle-Romont	500	—	—	480 —
Tram. Fribourg	200	—	—	40 —
Fun. Neuv.-St-P.	200	—	—	—
Elect. Montbovon	500	—	—	—
Proc. Paul Girod	500	—	—	—
Electrique, Bulle	200	—	—	—
Condensat. électr.	500	—	475 —	510 —
Engr. chimiques	800	—	630 —	660 —
Teint. Morat, priv.	250	—	—	—
Zæhringia fourneaux	—	—	—	500 —
Fab. de machines priv.	—	—	—	490 —
Papeterie Marly	1000	—	1080 —	1090 —
Verrerie Semsales	500	—	—	400 —
Choc. Cailler, jouis.	—	—	—	—
Chocolats Villars	50	—	58 —	60 —
Grass. Beauregard	500	—	—	690 —
Clémentine ordin.	800	—	—	325 —
Clémentine privil.	500	—	—	530 —
Moulins de Pérolles	500	—	—	500 —
» p. fond.		—	30 —	50 —

	LOTS		
Fribourg Etat	1860	— —	— —
» »	1902	9 70	10 50
» Ville	1878	— —	— —
» »	1898	— —	10 —
Communes		— —	50 —
Banque de l'Etat		62 —	65 —

D. PLANCHEREL, *gérant*.

L'HIVER
Les **SOUS-VÊTEMENTS** et les **PANTOUFLES** du
Docteur RASUREL
préservent des
REFROIDISSEMENTS et des **RHUMATISMES**
EN VENTE
Chez Mme SCHNARRENBERGER, 2, r. de Lausanne
FRIBOURG

---

33 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

DUEL D'AMES

par VICTOR FAVET

IV

Jean demanda :

— N'est-ce pas que c'est bon, petite Gilette, de se promener ainsi tous les deux, dans ce gentil sentier où il n'y a personne ?

Gilette marchait devant lui, d'une jolie allure souple.

Sans tourner la tête, elle s'informa :

— Qu'est-ce que tu dis, Jean ?

— Qu'on est bien ici. Mais, dis-moi, il me semble que tu es très souvent dans la lune, petite Gilette ?

Elle s'immobilisa dans le sentier.

— Ecoute, Jean, veux-tu être gentil ?

— Je veux.

— Eh bien ! ne m'appelle plus « petite Gilette ».

— Pourquoi ?

— Cela m'agace.

— Qu'est-ce qui t'agace : *Petite* ou *Gilette ?*

— *Petite Gilette*... Je trouve cela « gnangnan ». On dirait que tu interpelles ton nourrisson.

— Mais c'est que tu es bien un peu mon nourrisson, ma petite, pardon : Mam'selle Gilette. Tu avais un peu plus de quatre ans et demi quand je t'ai connue. Je t'ai pouponnée et amusée plus d'une fois.

— Hélas !...

— Pourquoi hélas ?

— Oh ! pour rien. Je dis « hélas » comme je dirais : « tiens par exemple » ou « voyez-vous ça ». C'est une onomatopée sans importance.

Jean considère Gilette... Elle a l'air horipilée. En son for intérieur, il s'avoue qu'il a retrouvé une petite sœur bien nerveuse. Celle-ci a conscience de la réflexion et s'énerve davantage. Mais, d'un ton de bonne humeur, il promet :

— Enfin, puisque la dignité de miss Gilette s'en offusque, je tâcherai de ne plus dire « Petite Gilette ».

Ils se remettent à marcher. Le Bois est désert dans cette partie reculée qui va vers Bagatelle. On pourrait s'y croire très loin de Paris. Sur les pelouses encore vertes, les arbres roux ont à leur pied de grandes taches fauves qui sont des feuilles mortes. Le matin est gris, humide et doux. De temps en temps, seulement, une petite bise aigre fouette le visage. On sent l'hiver embusqué là.

. . . . . .

Le sentier s'achevait dans une allée parallèle à l'avenue principale. Ils prirent cette allée et la suivaient depuis quelques instants lorsqu'ils croisèrent à un tournant lady Sirley qui, toute seule, se promenait.

— Tiens... vous aussi vous cultivez le *fooling* ?... observa-t-elle quand ils se furent mis à marcher ensemble, Gilette entre eux. Vous rappelez-vous nos querelles d'antan sur ce pauvre mot prétentieux ?

Très mal.

Comme vous avez peu de mémoire !

— C'est le soleil d'Afrique.

— Moi, j'ai, au contraire, une mémoire tenace.

— Je vous plains, Madame. Il y a si peu de choses agréables à se remémorer ici-bas, et tant d'autres pour lesquelles l'amnésie est un bienfait !

— Amnésie... amnésie... cela ne vous dit rien...

— Rien absolument. Je dois vous paraître d'une sottise si hermétique...

— Oh ! on pardonne tant à ceux qui reviennent de loin.

Silencieuse, Gilette écoutait. Les phrases s'entre-croisaient au-dessus d'elle, comme des balles lancées par des mains alertes.

Déshabitué des hardiesses de Perle, Jean était choqué. Entendre avec cette aisance ressusciter le passé — leur passé — le suffoquait. D'instinct, il s'était hérissé contre cette évocation. Il trouvait que Perle manquait, ici, de tact... et il lui en était, cependant, infiniment reconnaissant.

De nouveau, ils causèrent.

Et voici qu'un phénomène étrange intervint pour lui... A la reprise de leurs répliques agressives, le présent s'abolissait. L'*autrefois* et sa période la meilleure — celle du début de leur commerce — revivait... Ce n'était plus lady Sirley. C'était Mlle de Beaumanoir... Des souvenirs affluaient au cerveau de Jean. Il n'*aimait* plus Perle. Il la taquinait seulement comme avant, sans arrière-pensée troublante, pour le seul plaisir d'entendre sa voix mordante ou câline riposter.

. . . . . .

Les femmes ont l'intuition précise de l'instant où elles plaisent à un inconnu. A plus forte raison sont-elles susceptibles d'évaluer très vite si leur puissance est morte ou persiste chez celui qui les aima jadis.

L'avant-veille, Perle avait bien cru distinguer dans les yeux de Jean un émoi significatif à la retrouver.

Réveil passager ou durable retour ?... Voilà ce qu'il fallait démêler. Et Jean avait tout l'air de refuser l'obstacle.

Le jeu continua.

A plusieurs reprises, et le plus naturellement du monde, Perle parla de son mari. Jean dut faire un effort pour juxtaposer ce terme à la personne de Sirley.

Il se représentait assez facilement celui-ci comme un compagnon fidèle de Perle, doublé d'une sorte d'intendant, très distingué, de ses biens et de préposé à l'organisation de ses plaisirs. Mais, quant à imaginer Edward paré des prérogatives de ce titre conjugal, à se persuader qu'il était le « seigneur et maître » de Perle, son esprit s'en défendait avec une fâcheuse obstination.

Elle demanda :

— Qu'allez-vous faire cet hiver ?

— Rester aux Grands Pins, que j'aime infiniment, jusqu'à la fin de mon congé.

— Vous ne viendrez pas nous voir à Monte-Carlo ?

— Vous appréciez cette cohue... cette foire ? Je ne vous connaissais pas ces goûts vulgaires.

Perle rit.

— Merci... Oui, maintenant j'aime le bruit, le mouvement, les distractions.

Elle avait dit cela d'une voix lente et soudain lasse, désassortie au sens des mots. Elle poursuivit :

— J'ai une passion pour Monte-Carlo. Edward a fait construire une espèce de grande machine sur la colline, au-dessous de la Turbie. Comme panorama, ce n'est pas ce que j'aime le mieux au monde, mais presque. Et comme centre de divertissements variés et perpétuels, c'est unique.

— Est-ce que — par hasard — la roulette...

Perle eut un sourire un peu triste :

— Cela ne m'avancerait pas à grand'chose de faire sauter la banque.

— Il y a des milliardeires qui jouent.

— Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Faire sauter la banque m'empêcherait-il de m'ennuyer toujours et partout ?

Jean observa :

— Vous ennuyer ?... Alors je ne sais plus... Vous venez de me dire que vous adorez le mouvement et les distractions. J'ai appris, d'autre part, que votre vie n'était qu'une fête ininterrompue...

Il avait tout à fait repris, inconsciemment, le ton grognon d'autrefois.

Contente, lady Sirley conclut, sans donner d'autre explication :

— Enfin je me comprends.

— Vous avez de la chance. Vous vous ennuyiez, sans vous ennuyer, tout en vous ennuyant. C'est limpide. Et les femmes sont la logique même.

— Si nous rentrions, Gilette ?

Jean venait de s'aviser que la jeune fille n'avait pas dit un mot.

Au moment de retrouver sa voiture, lady Sirley proposa :

— Gilette, viens donc déjeuner...

— Merci, fit la petite : maman m'attend.

— Mais je la rassurerai sur ton compte, sois tranquille, dit Jean en souriant.

Avec assurance, Gilette déclina :

— Oh ! non, ce n'est pas possible. J'ai justement rendez-vous à une heure, avec une petite couturière qui fait mes robes de campagne.

— Comme tu voudras, mais c'est dommage... dit lady Sirley, aimable.

— Si dommage !... déplora Gilette.

(A suivre.)

Drap magnifique **Toilerie** et **linges** pour trousseaux. Adressez-vous à **Walther GYGAX**, *fabricant* à **Bleienbach, 10.**

†

Mademoiselle Elisabeth Scherer, à Fribourg; les familles Pfluger, Renond et de Girard; Madame la Supérieure et les religieuses de Notre-Dame de Charité, à Lyon, ont la douleur de faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame RUÉDIN

en religion Mère Marie Ste-Claire pieusement décédée à Lyon, le 12 décembre, munie des sacrements.

Un office mortuaire sera célébré à l'église de Notre-Dame, le mardi 19 décembre, à 9 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

On ne reçoit pas de visites.

R. I. P.

†

Madame Bæriswyl et ses enfants; Monsieur Georges Marbach et sa famille, font part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR

Pierre BÆRISWYL

ancien fontainier

décédé vendredi, 15 décembre, à l'âge de 64 ans, muni des secours de la religion.

L'office d'enterrement aura lieu lundi 18 décembre, à l'église de Saint Maurice, à 8 ½ heures du matin.

Domicile mortuaire : Samaritaine, N° 119.

R. I. P.

†

L'office anniversaire pour

Monsieur le Doyen Michaud

aura lieu à Saint-Aubin, mardi 19 décembre, à 9 ½ du matin.

R. I. P.

Offre de Noël

Denrées alimentaires 1re qual.	par 10 kilos
Noix françaises, Ia	6.50
Châtaignes sèches	3.90
Quartiers de poires	5.40
Poires nobles, sèches Ia	8.—
Pruneaux turcs, nouveaux	6.40
Cornettes, Macaronis, etc.	5.40
Riz, extra à 3.90	4.30
Semoule française	3.80
Pois jaunes	4.40
Haricots blancs	4.40
Raisins de table, Ia	8.60
Oignons, beaux, de conserve	2.60
Fromages d'Emmenthal Ia	22.—
Jambon, délicat Ia	21.—
Lard maigre de Berne Ia	22.—
Filet de porc, extra maigre	24 —
Graisse de porc, gar. pur	15.80
Graisse culinaire suisse Ia	4.20
Cocoline, la meil. grais. vég.	14.30
Penol, miel de table Ia	11.—
Miel suisse véritable, 5 kg.	11.—
10 boîtes sardines ou thon	3.60
Salami Ia par kilo 2.90 et	3.80
200 gr. Saccharine, sucrant 500 fois plus que le sucre	3.50

Depuis fr. 40.— machine à café, pur nickel, comme cadeau.

Adresser commandes directement à **Winiger**, Importation, **Boswil** (Argovie). 3527

Nous n'avons aucune succursale.

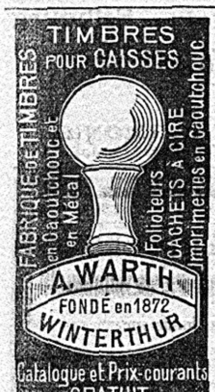

Des revendeurs sont demandés ; ils auront un haut rabais. 5 89

INSTITUT SARINIA

Rue du Temple, 15

Préparation à la maturité fédérale et aux différents examens. Répétitions. Cours d'**allemand, français, italien, anglais, espagnol.** Le prix de chaque cours de langue est de 6 fr. par mois, pour deux leçons par semaine. On peut assister **gratuitement** aux deux premières leçons **Sténographie, Dactylographie, Musique, Peinture.** 374

Inscription en tous temps.

A LOUER

tout de suite ou à convenir un

beau logement

de 4 chambres avec confort moderne à l'avenue du Midi et **un même** avec jardins **aux Daillettes** (tramway prochainement). H 4631 F 46 6

S'adresser à **M. Hogg-Mons**, *entrepr.*, **Avenue du Midi, 17.**

Une rose effeuillée

Petit volume in-8° illustré de 3 gravures, contenant intégralement **tout le texte de la grande édition** de la *Vie de Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte Face*, sauf les poésies.

Prix : **2 fr. 50**

En vente à la Librairie catholique

130, Place Saint-Nicolas

et à l'Imprimerie St-Paul, Aven. de Pérolles, Fribourg

Nous avons toujours un

très grand choix de

PIANOS

neufs et d'occasion à 250, 300, 350, 400, 500 fr. et au-dessus.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Nous pouvons livrer nos pianos à Fribourg, franco domicile.

CHEZ

FŒTISCH, FRÈRES

Grand dépôt de musique d'église catholique

A VEVEY

Envois à choix sur demande

Il sera répondu à toute demande par retour du courrier.

ATOXICAFÉ

Marque « **A S A** »

Café naturel pur, non toxique

DEMANDEZ

cette semaine dans toutes les bonnes épiceries

UN JOLI

PAQUET ÉCHANTILLON

Dépôts : VEVEY : **Petitpierre et Cie, Deux-Marchés, C. Longchamp, La Tour.**

MONTREUX : **Petitpierre & Cie, E. Greiner, Vernex.**

FRIBOURG : **Petitpierre & Cie, veuve Conus, veuve L. Jeany.**

DELÉMONT : **Petitpierre & Cie, A. Meister-Schild.**

La Fabrique de draps, Entlebuch

Seule Fabrique de draps à Entlebuch

Birrer, Zemp & Cie

fabrique contre envoi de laine de mouton ou articles de lain (*déchets de draps de laine et articles tricotés*), à des prix très bas, de jolis et beaux draps laine et milaine pour vêtements de Messieurs et Dames, couvertures de lits et de chevaux, laine à tricoter.

Echange de draps contre laine de mouton. — Echantillon, tarif et prix courant à disposition. Adresse :

Tuchfabrik, Entlebuch.

Seule Fabrique de draps à Entlebuch

FABRIQUE D'HORLOGERIE INNOVATION

5 ANS DE GARANTIE

8 JOURS À L'ESSAI

10 MOIS DE CRÉDIT 15 cts. PAR JOUR

40 Fr. AU COMPTANT — 45 Fr. À TERME

VENTE DIRECTE DU FABRICANT AUX PARTICULIERS

Une minute perdue n'est jamais rattrapée et beaucoup ont passé à côté du bonheur pour ce peu de temps mal employé. Il est donc absolument nécessaire aujourd'hui d'avoir *l'heure exacte*, mais une bonne montre coûte cher en vous adressant directement à nous, nous vous offrons les avantages d'avoir une belle et bonne montre, à un prix très bas et garantie 5 ans.

Envoyez 5 francs, vos nom et adresse, indiquant votre profession et qualité et, par retour, sans frais, vous recevrez la montre dont reproduction ci-contre, soit une Lépine, double cuvette argent 0.800, Remontoir, 15 rubis, échappement ancre, double plateau et levées en rubis, réglage de précision, superbe décoration, enfin le dernier mot du perfectionnement. Après 8 jours, si vous êtes satisfait, veuillez nous aviser et nous prendrons remboursements mensuels de **4 fr.**, en date du 1er de chaque mois suivant ou, si vous préférez, au comptant, en un seul mandat de 35 fr. (Escompte de 5 francs au comptant) Si vous n'êtes pas satisfait, retournez la montre et votre dépôt vous sera renvoyé par retour. — **Pensez aux avantages du système Innovation !!!**

Demandez nos catalogues gratis et franco.

A. MATTHEY-JAQUET, Fabrique Innovation, CHAUX-DE-FONDS, (succes. de RECORBET & Co.)

Grand choix de Chaînes de montres, Réveils.

Indiquer le nom du journal. Agents honnêtes et sérieux demandés

Maison de confiance fondée en 1903

LIQUIDATION

AU PRIX DE FACTURE

de tous les jouets en magasin

Papeterie **EGGER & MAYER**

rue du Tilleul

LUMIÈRE CONTINENTALE

30 fois meilleur marché que la lumière électrique

! Dernière nouveauté !

Lampes à arc au pétrole

de 100-1500 bougies pour

Fabriques

Ateliers, cours, rues, salles, etc.

Références de premier ordre

Demandez notre catalogue N° 131

Continental-Licht- u. Apparatebau-

G. m. b. H.

Zurich-Dubendorf

Lampe „IDEAL" à manchon renversé

Pharmacies d'office

DIMANCHE 17 DÉCEMBRE

Pharmacie Bourgknecht & Gottrau, *rue de Lausanne.*

Pharmacie Esseiva, *rue du Pont-Suspendu, 109.*

Les pharmacies qui ne sont pas d'office les jours fériés seront fermées depuis samedi soir, à 9 ½ h., jusqu'au lundi matin.

Occasion p. coiffeur

Jeune homme aurait l'occasion de reprendre **salon de coiffure** avantageusement placé et connu. Reprise 800 fr.

S'adresser sous H 5773 F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg* 5768

MISES DE BOIS

On vendra en mises publiques, dans les forêts des Fanischen et de Tschœtaz (Saint-Sylvestre), le **jeudi 28 décembre**, environ 400 perches et quelques tuyaux, 18 moules foyard, 800 gros fagots foyard, 20 petits chênes pour charrons.

Rendez-vous, à 10 heures du matin, **aux Fanischen.**

Foyard sec

rendu par moules, à Fribourg, **est à vendre.** 5766

S'adresser à **M. Honoré von der Weid, à Fribourg.**

ON DEMANDE

Bien fonds

pour la fondat. ou l'achèvement d'un sanatorium. Event. on achèterait aussi du terrain convenable. — Seules les offres de propr. sont à adresser sous C M 136, à Haasenstein & Vogler, A. G. Berlin, W. 8.

Cadeaux utiles sont les vêtements du Dépôt Jæger, Longemalle Genève. Prix-courant gratuit.

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public de la ville qu'il s'occupe de petits travaux de maçonnerie et réparation en tous genres. Travail propre et soigné Prix des plus bas.

Se recommande,

C. ZANONI-BRULHART, ancien maçon de **M. Thalmann.** — S'adresser, rue du *Stalden, 15*, **Fribourg.**

Dimanche 24 décembre

DISTRIBUTION de fruits du Midi

à l'Hôtel des XIII Cantons

BELFAUX

Bonne musique

INVITATION CORDIALE

ORANGES

envois jusqu'à Noël, en colis post. :

Napolitaines Ia, 10 kg., 3 fr. 50

Calabraises extra, 10 kg., 3 fr. 80.

Espagnoles « Sans Rival », 10 kg., 4 fr. 80. 5755

Franco dans toute la Suisse.

TURINA-MEYER, Bellinzona.

A VENDRE

ca 600 litres

d'eau-de-cerise

réelle, vieille d'un et deux ans. Celle-ci est forte, bonne, savoureuse et garantie. Si cette eau de cerise n'est pas parfaitement pure, l'acheteur n'a rien à payer. Prix par litre : 2 fr. 20.

Frz Anton Ulrich, *agricult.*, *Spiegelhof*, **Steinen** (Schwyz).

ÉTRENNES UTILES

Pardessus anglais, dernier chic, depuis 45 fr.

Raglan imperméable, de 50 à 75 fr.

Havelock en tous genres, depuis 38 fr.

Ulster chaud et imperméable, 40 fr.

Costumes ski. Bonnets lugeurs. Bandes molletières.

Cache-cols. Pèlerines imperméables p. dames et messieurs.

Gilets fantaisie. H 1751 F 5767

Se recommande,

C. NUSSBAUMER,

Pérolles, 8.

Le bureau de location

pour appartements, chambres, magasins, atelier et autres locaux divers est transféré à

L'HOTEL DE LA GRAPPE

2me étage

Salon de Coiffure

MODERNE

Mme **KIEFFER**, *coiffeuse à Lausanne*, **annonce aux dames de Fribourg** qu'elle vient de transférer son domicile **Grand'-Rue, 31, au 1er étage.**

Travail soigné, Schampoing antiseptique.

Ondulation Marcell, Postiches, Teinture. Séchoir électrique. H 5790 F 5763

COIFFURES DE SOIRÉES ET BALS

H. Hintermeister, Terlinden & Co., suc.

LAVAGE CHIMIQUE & TEINTURERIE

de vêtements pour Dames et Messieurs, étoffes de meubles, tapis, couvertures de lits, plumes, gants, rideaux, etc. 8

Exécution irréprochable. — Prix avantageux.

PROMPTE LIVRAISON TÉLÉPHONE

Représenté par Mme **veuve Reg. Ries, rue de Lausanne, 9, Fribourg.**

GRAND CAFE BEAU-SITE

Ce soir samedi et dimanche dès 3 heures

CONCERTS

donnés par 5749

l'Orchestre Visoni

Ecrivez-moi

une carte postale, avant que vous vous laissiez donner dans un magasin quelconque des chaussures, qui ne vous plairont pas. Je vous enverrai alors de suite mon nouveau catalogue illustré, d'après lequel vous pourrez choisir avec délibération ce qu'il vous faut. Soyez assuré que les souliers livrés seront au delà de toute attente, autant pour le prix que pour la qualité.

Rod. Hirt maison de chaussures **Lenzbourg**

On offre en location, par voie de soumission

L'ALPAGE DU PETIT BRUN

(art. 569. 570. 571.)

rière Bellegarde (Nöscheis) Contenance 130 poses; 2 chalets. Durée de l'alpage : 4 mois pour une trentaine de têtes de bétail et 60 moutons

Adresser les offres par lettre chargée au **Dr Roger de Diesbach, à Fribourg**, jusqu'au **1er février 1912.**

L'ouverture des offres aura lieu à cette date en présence des soumissionnaires, à 2 h. du soir, à l'*Hôtel de la Tête Noire*, à **Fribourg.** H 5708 F 5745 2036

Le propriétaire se réserve l'adjudication.

Herbe de 1er ordre.

Conviendrait pour syndicat.

Contre **la toux les rhumes, l'influenza** et les maladies du poumon, les médecins prescrivent avec succès la Siroline 'Roche', le *meilleur préventif contre la* tuberculose. La Siroline 'Roche' est un excitant de l'appétit et un remède efficace. „En cas de refroidissement, on devrait en avoir toujours en réserve chez soi. Demander dans les pharmacies expressément, la

Siroline 'Roche'

Mises de bétail et chédail

Pour cause de mise à bail, le soussigné à **Chamblioux, près Fribourg**, vendra en **mises publiques, le jeudi, 21 décembre, à 9 heures du matin** : tout le train, servant à l'exploitation du domaine, ainsi que 23 têtes de bétail, soit 13 vaches, 5 taures, dont 4 portantes, 5 génisses, 2 fortes juments, une de 8 ans, et une de 3 ans ; tout ce bétail est pie-noire, en partie primé en 1re classe; colliers de chevaux et de vaches ; chars, charrues, herses, concasseurs, hache-paille, faucheuse, faneuse ; 2 ruchers ; meubles et literie et différents objets trop longs à *détailler.*

Il ne sera fait qu'une seule passe H 5? 8 F 5742

L'exposant : **Aimé BUSSET.**

Pour Cadeaux de fête

GRAND CHOIX EN

Horlogerie

Bijouterie

Joaillerie

Paul MEYER, près de la gare

FRIBOURG

Etude de Me Masson

Docteur en droit, notaire, à Apremont la Forêt (Meuse, France)

A VENDRE

à Apremont, centre important, **très belle ferme** de cent vingt hectares, moitié en prairies, 8 étangs, chute d'eau pour la machine à battre, beaux bâtiments en bon état; tout le laitage vendu sur place. Prix net de frais 70,000 fr. comptant

H 5741 F S'adresser au **Notaire.**

A l'occasion des jours de fêtes

GRAND CHOIX DE BAGUETTES

pour encadrement

Plus de 120 baguettes différentes en magasin

Passe-partout de toutes grandeurs et toutes nuances

Livraison du jour au lendemain

PRIX AVANTAGEUX. TÉLÉPHONE N° 5.75

Ed. RAMSTEIN-ÆBISCHER

Aux Arcades Fribourg

CAFÉ du SIMPLON

Casino

Dimanche 17 décembre, dès 11 heures, Matinée

et dès 2 heures à 11 heures du soir

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

l'excellent Orchestre de dames FLORIDA, de Bâle

SI BIEN CONNU DEPUIS LA BÉNICHON

Rendez-vous des amateurs de bonne musique 5758

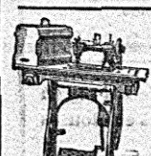

La machine à coudre PHŒNIX

est la meilleure pour familles, métiers et industries ; solide, élégante, inusable. Aiguilles, fournitures et réparations pour tous systèmes de machines. Vente à l'abonnement. — *Catalogue gratis* — Machine d'occasion.

Seul représentant : **J. FONTANAZ**, *mécanicien*

Route des Alpes, Fribourg.

Vente d'immeubles

L'office des faillites de la Sarine procédera à son bureau, **lundi 18 décembre, à 11 heures du jour**, à la vente des immeubles appartenant à **la masse en faillite de Vœlki, Augustine, à Fribourg**, sous l'enseigne « **Auberge des Tisserands** », **Place du Petit St-Jean.**

Prix d'estimation : Fr. 40,000.

Fribourg, le 11 décembre 1911. H 5688 F 5680

Broderies de Saint-Gall

Mme **DAGUET, au Théâtre**, *rue des Bouchers, 116*, avise son honorable clientèle que, pour cause de manque de place et à l'occasion des fêtes, elle vend avec grand rabais un stock de **broderies de Saint-Gall** en pièces et coupons, pour lingerie, ainsi qu'un grand choix de robes, blouses, cache-corsets, cols d'enfants, jupons blancs.

HOTEL DU MOLÉSON, FLAMATT

recommande ses grandes salles aux sociétés et noces

BELLES CHAMBRES POUR PENSIONNAIRES

Spécialité : **Truites de rivière**

E. BLASER, prop.

BILLETS A PRIX REDUITS POUR LE MIDI

Nice, Cannes, Menton, etc. Validité 30 jours, arrêts facultatifs.

S'adresser à l'Agence de Voyages

ACKERMANN, frères, 1, Rue d'Italie GENEVE — 9, Aven. Kursaal MONTREUX H 31166 X 4846

BANQUE CANTONALE

La plus ancienne maison de banque de Fribourg

Achat et vente de fonds publics
Valeurs à lots, etc.
Exécutions d'ordres de bourse
Dépôts libres et location de coffres-forts
pour la garde de valeurs, documents, bijoux, etc.
Prix à partir de Fr. 2.—. Règlement à disposition.
Discrétion absolue
CHANGE. CHANGE.
FRIBOURG : près de la Poste.

ÉTRENNES

Une Machine à coudre

SINGER

NOUVEAU MODÈLE
constitue un
CADEAU DE FIN D'ANNÉE
à la fois utile et agréable

Les Machines à coudre

SINGER

viennent de remporter une
Nouvelle victoire en obtenant à l'Exposition Universelle de **Turin 1911**
DEUX GRANDS PRIX
(Les plus hautes récompenses)

Aux Expositions Universelles de :

PARIS	ST-LOUIS	MILAN	BRUXELLES
1878-1889-1900	E. U. A. 1904	1906	1910

Les plus hautes récompenses déjà obtenues

Derniers perfectionnements. — Machines confiées à l'essai
Prix modérés. — Grandes facilités de paiement

COMPAGNIE SINGER

Fribourg, *rue de Lausanne, 64* | **Yverdon**, *Pont de Gleyre.*
Bienne, *rue de Nidau, 43.* | **Neuchâtel**, *rue du Seyon.*
La Chaux-de-Fonds, *rue Léopold Robert.* 5746

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, *Rue du Pont-Neuf*, 2 **PARIS**
La plus grande Maison de Vêtements
DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS

et **TOUT** ce qui concerne la **TOILETTE**
de l'**HOMME**, de la **DAME** et de l'**ENFANT**
Envoi *franco* des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande.
Expéditions Franco de Port à partir de **25 fr.**
SEULES SUCCURSALES : *LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.*

Dimanche 17 décembre
dès 3 heures après midi
au Café du Belvédère

CONCERT

PAR
l'Orchestre Benzo

Profitez de l'occasion

Ma vente de fin de saison en Nouveautés p. robes et blouses
continue

G. Kemm-Ellenberger
FRIBOURG
155, rue du Tilleul, 155

Une trouvaille

précieuse est bien celle du café amélioré Hinderer, traité suivant le procédé « Thum ». Le café est ainsi purifié de toutes les substances nuisibles qui le recouvrent. Les personnes nerveuses ou d'estomac délicat pourront en user sans crainte.

Demander partout les marques déposées :
" REGALA „ qualité supérieure
" EX-KI „ qualité surfine
HINDERER Frères, Yverdon. — Rôtisserie moderne

Seuls concessionnaires pour la Suisse romande du brevet « Thum », pour l'amélioration du café.

CHAMPAGNE SUISSE
MAULER & Cie

Doux - Dry - Extra - Dry - Cuvée Réservée 1904
MAISON FONDÉE EN 1829
Dépôt général : **Les Fils de G. VICARINO**
négociants en vins
Rue des Alpes, FRIBOURG

OFFRE SPÉCIALE

pour les Fêtes

1 colli post. **5 kg Oie**, 8 fr. 50 ; 1 colli post **5 kg Chapons** et **Poulets**, 12 fr. 50 ; 1 colli post **5 kg. Canards** et **Dindons**, 12 fr. 5o 3
Marchandise de 1re qualité ; envoi franco.
RAPUZZI E ZARO, *Comestibles,* **Locarno.**

CHASSE

Jusqu'au 20 décembre
rabais extraordinaire sur un lot de 50 fusils de chasse entièrement neufs.
OCCASION UNIQUE
Maison
Petitpierre fils & Cie,
armes en gros, **Neuchâtel**

Maladies des yeux

Le Dr Verrey, médecin-oculiste, **reçoit à Fribourg, 87, rue de Lausanne, le 1er et le 3me jeudi** de chaque mois de 8 h. à 11 ½ h. 827 y 256

de brevets

Composition
Utilisation
Déclaration
prompte et à bon marché.
Bureau des brevets de la
Société internationale d'invention
Siège : Bâle, *Hôtel-de-Ville,* ayant son propre journal *Der Erfinder.* 4183

OCCASION

A vendre d'une remise de maison de maître : **landaus, coupé, mylords, victorias, calèches, chaises,** en très bon état, ainsi que **traîneaux** neufs et usagés ; **harnais** neufs et usagés. H95o5Y 5535
Streun & Lanz,
carrosserie, **Berne.**

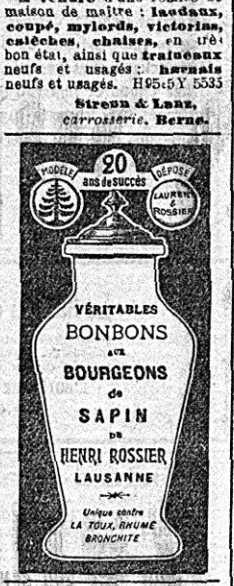

BONNE TOURBE

Guter Torf
per Fuder (par char)
23 fr., franco Freiburg gegen bar (comptant)
J.-H. PFEIFFER, Guin

CATALAN QUINQUINA

Toute personne
faible ou malade, manquant d'appétit, faible d'estomac, pauvre de sang, anémique, doit prendre le **Catalan Quinquina,** c'est le meilleur vin tonique et fortifiant, contre les faiblesses d'estomac et le manque d'appétit. 5681
En vente au prix de 3 fr. 20 le litre, chez l'inventeur.
Juan ESTRUCH,
Vins en Gros, Romont

Cadeau de bienvenue

à tout fumeur

200 Vevey courts	2.20
200 Rio grande	2.50
200 Flora Brésil	3.20
200 Japanesa ou Virginie	3.70
200 Non coupés	3.80 et 3.60
200 Flora Fina	3.90
180 Américains	4.10
100 Commercial à 5	2.70
100 Etoil du Nord à 7	3.80
100 Colonial	4.80
100 Iris ou Eva	5.80
100 Flott à 5 Ia	3.40
50 Corbéaux blancs	2.90
50 Hollandais fins	3.80
50 Silberhof	4.40
50 Fortuna	4.80
100 Fins cig.-plumes vér.	3.50
125 Brissago	3.25
100 » fins	3.20
100 » Virginie	3.50

Tout acheteur reçoit un cadeau. Furrer-Notter, *expédition,* **Bapperswil** (St-Gall).

Bourre d'épeautre

chez **L. Schorderet,** *farines, rue du Pont-Suspendu,* **Fribourg.** H 5740 F 5719-2012

Nouveauté

POUR
Cafés-Restaurants

PIANO-ORCHESTRION

automatique, à contrepoids sans aucun moteur

Cet appareil, qui fonctionne avec une pièce de 0.10, joue aussi longtemps qu'on le désire et l'acheteur se trouve ainsi remboursé au bout d'un certain temps. Il coûte meilleur marché qu'un piano électrique et rend les mêmes services.
Audition gratuite chez
FŒTISCH, frères
Magasin de Musique
à VEVEY
Envoi du catalogue franco.

A. FAVEZ, chir.-dentiste
Maison de la pharm. Cuony
FRIBOURG
Consult. 9-6 h. Opérations sans douleurs.

On demande à louer

à Fribourg ou environs, une
petite villa
avec confort moderne, chauffage, électricité, gaz, salle de bains, distance indifférente, si les communications avec le centre, par chemin de fer ou tramways sont faciles.
Adresser les offres sous H5681 F, à *Haasenstein & Vogler, Fribourg.* 5648

Profitez de faire vos achats pendant la Liquidation générale AUX Villes Suisses VEVEY

Confection, Chemiserie, Bonneterie
Chapellerie, Draperies, etc.,

pour hommes
Jeunes gens
et enfants

NE CONFONDEZ PAS :
C'est **Aux Villes Suisses** : Angle de la Rue du Simplon / Angle de la Rue des Deux-Marchés **Vevey**

Tous les prix sont réduits considérablement
Les magasins seront ouverts les dimanches 24 et 31 décembre

GOLAY FILS & STAHL

FABRICANTS D'HORLOGERIE
ET DE JOAILLERIE
GENÈVE

DERNIERS CONCOURS
DE CHRONOMÈTRES
PREMIERS AVEC « RECORD »
OBSERVATOIRE GENÈVE
PREMIER OBSERVATOIRE KEW
(ANGLETERRE)

ENVOIS A CHOIX SUR DEMANDE
DE MONTRES ET BIJOUX
QUALITÉS SUPÉRIEURES

S'ADRESSER DIRECTEMENT
AUX FABRICANTS

GOLAY FILS & STAHL
GENÈVE

Avis à MM. les propriétaires de voitures

Les soussignés ont ouvert un
ATELIER de PEINTURE
Richemont, 19
Travail prompt et soigné. Prix modérés.
Se recommandent, 5761
Paul HAYMOZ, *sellier-carossier.*
Eug. CRISTINA, *peintre.*

Noël Nouvel-An

Très beau et grand choix de boîtes de fondants et chocolats fins
PAINS D'ÉPICES — BISCUITS
LIQUEURS FINES DES PREMIÈRES MARQUES
BOLS, CHARTREUSE
BÉNÉDICTINE, MADÈRE, MALAGA, etc.
FRUITS du MIDI
THÉS de RUSSIE, CHINE et des INDES
Livraison à domicile. Téléphone, No 55.
Vicarino & Cie
rue de Lausanne, 5 5750

CHESIÈRES Hôtel Belvédère

Situation très favorable pour tous **sports d'hiver.** Arrêt du chemin de fer Bex-Villars-Chesières. Billets gratuits de tram pour la patinoire de Villars. 5636
Directeur : **O. W. Bosset.**

Dimanche 17 décembre
à l'Hôtel des Maçons, Fribourg
SOIRÉE FAMILIÈRE
(Jeu)
ORGANISÉ PAR
LA SOCIÉTÉ L'HARMONIE
Invitation cordiale.

Banque Populaire Suisse

Capital versé et réserves : Fr. 65 millions

Nous recevons toujours des fonds sur
Carnets d'épargne
productifs d'intérêts dès le lendemain du dépôt jusqu'à la veille du retrait. — Remboursements sans avis préalable.
Dépôts à partir de 50 centimes.
Taux actuel 4 % jusqu'à Fr. 5000.— Livrets gratis
Sur demande, nous délivrons des
Coffrets d'épargne
gratuitement à toute personne possédant déjà ou se rendant acquéreur d'un carnet d'épargne avec un dépôt minimum de Fr. 3.—.

FRIBOURG : Quartier Saint-Pierre
Agences : **Bulle, Châtel-Saint-Denis, Estavayer, Domdidier, Morat, Romont et Villargiroud.**